


Rapport de gestion


du conseil d'administration de SGAM Matmut

2023

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la SGAM Matmut présenté
à l'assemblée générale du 8 juin 2024 sur les opérations
effectuées en 2023 et sur les résultats de l'exercice


Nous vous présentons l'activité de la SGAM Matmut au cours de l'exercice clos
le 31 décembre 2023, ses résultats et perspectives d'avenir, et soumettons
à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous
les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à
votre disposition dans les délais impartis. 



Sommaire

Rapport de gestion

1• La SGAM Matmut en 2023	8
2• Situation et activité des entreprises affiliées de la SGAM Matmut au cours de l'exercice écoulé	8
2.1 - Matmut et ses filiales	8
2.2 - Matmut Mutualité	12
2.3 - Mutuelle Ociane Matmut	14
2.4 - Mutlog et Mutlog Garanties	15
2.5 - AMF	16
2.6 - Mgéfi	17
3• Comptes sociaux de la SGAM Matmut	17
4• Comptes combinés de la SGAM Matmut	17
5• Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	18
6• Évolution prévisible de la SGAM Matmut et perspectives d'avenir	18
7• Responsabilité sociétale de l'entreprise	18
7.1 - Informations non financières	18
7.2 - Transition énergétique et climatique	19

Annexes

Comptes sociaux de l'exercice	23
Comptes combinés de l'exercice	43
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	89
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	95
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	103
Détail des contributions aux fonds propres 2023 par société	106
Informations sur les délais de paiements des fournisseurs et des clients	107

La déclaration de performance extra-financière étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport





Rapport de gestion

1 • LA SGAM MATMUT EN 2023

Après une année 2021 exceptionnelle marquant une rupture avec la crise sanitaire, l'année 2022 avait été plus difficile en raison d'un contexte géopolitique et économique instable. L'année 2023 s'ouvrait alors sur un horizon tout aussi complexe : inflation, chute de la croissance, crises énergétique et climatique...

Les crises se succèdent et parfois même s'additionnent. Cette année 2023 a été une nouvelle fois marquée par des phénomènes naturels d'ampleur aux répercussions humaines et matérielles importantes. En sa qualité d'assureur, la Matmut est en première ligne face aux effets du dérèglement climatique.

Le groupe n'est pas non plus épargné par l'inflation qui sévit depuis plus de deux ans. Il est directement impacté par les conséquences de cette tendance inflationniste avec une envolée des coûts moyens de réparation de 14% depuis 2021 et de 40% pour le prix des matériaux de construction depuis 2019.

Dans ce contexte tendu, le groupe s'attache à poursuivre son développement avec une vigilance particulière à la bonne maîtrise des équilibres techniques du portefeuille et donc à sa qualité. En 2023, il a poursuivi son évolution vers un modèle d'assureur complet s'ouvrant à de nouveaux métiers, compétences et savoir-faire, qui viennent enrichir le groupe et renforcer sa solidité. La diversification déployée concerne à la fois les offres et les services, mais également les cibles de clientèles.

En ce sens, l'adhésion de la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie (Mgéfi) à la SGAM Matmut depuis le 1^{er} janvier 2023 a ouvert un nouveau champ de développement très intéressant pour le groupe.

Cette diversification nécessaire pour la pérennité du groupe s'inscrit dans le respect de sa vision du métier d'assureur et des fondamentaux ancrés au sein de sa Raison d'être.

Le groupe poursuit ses engagements et sa volonté d'œuvrer pour le bien commun. L'exercice 2023 confirme une nouvelle fois la confiance que les sociétaires lui accordent. Son dynamisme se poursuit, témoignant de la résilience et de l'adaptabilité dont la Matmut a su faire preuve, ainsi que de la pertinence du modèle mutualiste face aux enjeux actuels.

Les portefeuilles de sociétaires-adhérents et de contrats de la SGAM Matmut se sont étoffés de plus de 70 000 sociétaires (+ 1.6%) et de plus de 100 000 contrats (+ 1.3%) soit, à fin 2023, plus de 8.3 millions de contrats détenus par plus de 4.5 millions d'assurés.

Les cotisations acquises brutes de réassurance sont en progression de 17.9 % à 2 923 179 milliers € contre 2 479 198 milliers € en 2022, avec notamment l'intégration de Mgéfi.

2 • SITUATION ET ACTIVITÉ DES ENTREPRISES AFFILIÉES DE LA SGAM MATMUT AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

2.1 – MATMUT ET SES FILIALES

ACTIVITÉ

Le portefeuille de sociétaires de la Matmut et de ses filiales affiche une évolution de 0.6 % soit, à fin 2023, près de 3,2 millions de sociétaires. En ce qui concerne le portefeuille de contrats, il évolue de 0.6 % soit, à fin 2023, plus de 7,2 millions de contrats d'assurance détenus.

Le nombre de contrats Auto n'a pas connu d'évolution sur l'année 2023 (-0.04 % en 2023, vs 0.03 % en 2022), celui des contrats habitation a progressé de 0.3 % (vs 0.7 % en 2022).

Le portefeuille de contrats corporels (Multigaranties Accidents de la Vie et Familial Complémentaire) est en progression de 1.8 % (vs 2.8 % en 2022).

Depuis 4 ans, la filiale Matmut&Co axe son développement sur l'innovation et la recherche d'un accompagnement à 360° des sociétaires du Groupe. Elle est toujours une solution d'assurance pour des risques qui se dégradent, afin d'être au plus près de l'ensemble des sociétaires. Avec 17 193 contrats, cette année 2023 ancre Matmut&Co dans sa position d'assureur des risques spécifiques.

Le marché des professionnels et des entreprises enregistre une augmentation moins forte que l'an passé mais néanmoins significative, avec une hausse de 3.1 % du portefeuille (vs 5.1 % en 2022) et 198 000 contrats « Pro » désormais détenus.

En assurance vie, notre filiale Matmut Vie a collecté plus de 60 millions d'euros en 2023. Le portefeuille atteint 39 793 contrats (légère diminution de 2,3 %), pour une épargne gérée de 1,2 milliard d'euros. Les résultats financiers ont permis de servir un taux de rendement en nette hausse et atteint 3 % pour le contrat Matmut Vie Epargne. Pour la partie prévoyance, la gamme a franchi la barre des 100 000 contrats en portefeuille.

Enfin, Matmut Protection Juridique défend les droits de plus de 4 160 000 assurés, qu'ils soient sociétaires Matmut ou bénéficiaires de contrats collectifs, souscrits notamment par des mutuelles Santé et des opérateurs auprès des comités sociaux et économiques. Sur le marché des particuliers, la fréquentation du service d'Assistance Juridique par téléphone se stabilise et permet de maintenir le niveau d'efficacité attendu par les assurés. La part des demandes d'informations juridiques et la consultation de « Mon aide juridique au quotidien » via l'Espace Personnel est toujours en progression et confirme l'attrait des assurés pour ce canal totalement dématérialisé et accessible 24h/24, 7j/7. Sur le terrain de la gestion

des litiges, l'année 2023 a été marquée par une hausse de la sinistralité, sans que cela impacte la dynamique de résolution des litiges à l'amiable. L'entité poursuit également son développement auprès des professionnels et des entreprises, avec 78 795 contrats de Protection Juridique individuelle en 2023.

RÉSULTATS SINISTRES

Sur l'année 2023, la sinistralité Auto est sensiblement à la baisse par rapport à 2022, qui avait été particulièrement impactée par de nombreux épisodes de grêle (- 4.7 % de sinistres).

En habitation, l'augmentation du nombre de sinistres, constatée en 2022, se poursuit en 2023 (+ 2.5 % de sinistres) avec une nouvelle hausse de la sinistralité climatique (22.4 % des sinistres habitation). Cette année a été marquée par une succession d'événements d'une rare intensité dont notamment les tempêtes Ciaran et Domingos en fin d'année, qui ont respectivement touché le nord-ouest et l'ouest du pays, causant sur leur passage des dégâts évalués à plus d'1,3 milliard d'euros par l'ensemble des assureurs. Selon France Assureurs, elles se classent en 5ème position des tempêtes les plus dévastatrices en métropole, les plus coûteuses. Quelques semaines plus tard, les « Hauts-de-France » subissaient un cumul de précipitations inédit, provoquant des inondations historiques et dévastatrices.

Ces phénomènes importants, ajoutés aux dommages causés par la sécheresse, ont eu de lourdes conséquences pour les sociétaires et pour le groupe.

Cette forte sinistralité climatique s'inscrit toujours dans un contexte défavorable, avec notamment la hausse du coût de la réassurance et une inflation élevée qui est répercutée sur les coûts de réparation : + 8% en 2023 sur le coût de la réparation automobile (pièces, main-d'œuvre et peinture), augmentation du prix des matériaux dans le bâtiment. Les professionnels de l'automobile et les artisans du bâtiment ont également été contraints de répercuter sur le coût de leurs prestations la hausse du prix de l'énergie qu'ils ont pleinement subie.

Ces épisodes climatiques ont entraîné l'ouverture de près de 58 000 dossiers, portant la proportion de sinistres d'origine climatique à près de 9% du total des sinistres à la Matmut en 2023 (11% en 2022 et 6.5% en 2021).

Dans ce contexte, une hausse des cotisations en auto/moto et habitation en 2024 est rendue nécessaire. Toutefois, pour limiter les effets de ces mesures, plusieurs dispositions ont été prises :

- Absence d'augmentation de la cotisation des contrats Matmut/Smac, Multirisques Accidents de la Vie, Familial Complémentaire, Assurance Scolaire, Habitation Etudiants, Assurance des Loyers Impayés et Assur'4Pattes (hors effet d'âge) ;
- Stabilité des franchises Habitation et Auto/Moto

(à l'exception de la franchise applicable au niveau 1 des garanties « Accessoires – Aménagements du véhicule » et « Marchandises et outillage professionnels transportés » revalorisée) ;

- Pérennisation de l'offre « Garantie bris de Glaces + Réparateurs glaciers agréés = 0 franchise » sous la forme d'un « avantage ».

FAITS MARQUANTS 2023

Le Groupe Matmut a réaffirmé en 2023 son ambition d'accompagner ses sociétaires dans leur vie quotidienne et leurs projets, en phase avec l'évolution de la société.

PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique Plus de Matmut s'est conclu en 2023 sur un bilan globalement positif, contribuant ainsi à installer l'image d'une mutuelle groupe complet d'assurance.

- Le Pilier 1 « Plus d'identité et de singularité » avait pour vocation de déployer l'image de marque ancrée dans les principes mutualistes fondateurs de la Matmut et de porter fièrement ses valeurs et ses engagements. Cela s'est concrétisé par la formalisation de la raison d'être, la création d'une direction RSE ayant pour mission de mener les travaux d'incarnation de celle-ci, et par le déploiement d'une nouvelle identité visuelle.

- L'objectif du Pilier 2 « Plus de développement de l'activité et d'ouverture » était de développer les partenariats, les produits d'épargne, la fidélisation des clientèles de particuliers et la performance et l'attractivité vers la clientèle des professionnels via, notamment, une utilisation efficiente de la data. La Matmut peut s'enorgueillir de beaux succès avec l'intégration de MGEFI, la prolongation du partenariat IARD avec Cardif, le lancement de nouveaux produits en Santé (Santé Vous Bien), en épargne (gamme Complice) ou en prévoyance (MAV Sérénité). Les efforts initiés sur l'épargne et les professionnels seront poursuivis dans le prochain plan stratégique.

- Enfin, l'ambition du Pilier 3 « Plus d'évolution interne » était de mener la modernisation des outils, des méthodes et environnements de travail au service des collaborateurs. Les bases de la réécriture du système d'information ont été posées avec la finalisation de l'architecture cible et les premières livraisons, et ce chantier doit se poursuivre dans les prochaines années. La modernisation se manifeste de manière tangible à travers le projet « Maison Matmut » de refonte des espaces de travail et d'accueil, avec la livraison des premières agences pilotes, et à travers le pacte managérial formalisé et déployé au cours de l'année 2023.

Ce Pacte managérial « AVEC » met en avant, dans une période de fortes transformations, l'importance du travail collectif et la nécessité de susciter l'adhésion et l'engagement, au-delà des expertises techniques. Il souligne également le rôle du manager et les engagements de l'entreprise pour l'accompagner dans cette mission. La Direction des Ressources Humaines a ainsi priorisé ses actions au-

tour de l'enrichissement des pratiques et postures managériales et de l'accompagnement des collaborateurs dans leur parcours professionnel, au service de l'engagement et de la performance collective.

Par ailleurs, la création de la Direction du Pilotage de la Transformation en juillet 2023 traduit la volonté de renforcer le suivi des projets stratégiques, en s'assurant d'une exécution sereine, conforme aux attendus de performance, dans le respect des délais impartis (coût, qualité et délai).

PARTENARIATS

Pour se donner les moyens de répondre à l'ensemble des besoins des particuliers et des professionnels et d'asseoir sa stratégie de groupe complet d'assurances, la Matmut a poursuivi ses efforts de consolidation de ses partenariats et s'est également ouvert à de nouvelles alliances.

Cardif IARD poursuit sa progression avec un portefeuille qui atteint près de 780 000 contrats, soit une augmentation de 6.2 % par rapport à 2022. Parmi ces derniers, on comptabilise plus de 700 000 contrats auto et habitation. L'offre PRO, lancée en 2022, connaît une belle progression du portefeuille (plus de 5 500 contrats au 31 décembre 2023).

Au niveau de la production, l'année 2023 enregistre une hausse marquée de la vente tous contrats confondus de + 5%.

Par ailleurs, Matmut&Co a œuvré en 2023 à la signature d'un nouvel accord avec le courtier WTW France. Depuis le 8 janvier 2024, WTW Yachting, spécialisé dans le domaine de l'assurance nautique, distribue le contrat Navigation De Plaisance à destination de ses clients particuliers.

Les autres partenariats de distribution précédemment conclus se poursuivent :

- WTW France, distributeur du contrat Chasse, impliquant la Fédération Départementale de Chasse du Var.
- Attijariwafa bank Europe, filiale du 1er Groupe bancaire et financier du Maghreb, distributeur de contrats Habitation auprès de ses clients.
- Saint-Pierre Assurances, courtier du Groupe Arche, distributeur d'un contrat Habitation dédié aux locataires, par l'intermédiaire des réseaux d'agences immobilières Guy Hoquet et Laforêt.
- SACAPP-SAA, courtier spécialisé, distributeur du contrat Assurance Loyers Impayés.

PRODUITS ET SERVICES

CREATION D'UN CONTRAT MULTIRISQUES ACCIDENTS DE LA VIE DEDIE AUX SENIORS

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une nouvelle offre « accidents corporels » destinée aux personnes âgées de 61 ans à 75 ans : le contrat Multirisques Accidents de la Vie Sérénité. Les séniors représentent plus de 20% de la population française. S'ils sont plus exposés aux accidents de la vie en termes de fréquence, ils le sont également plus en termes de gravité. Or la

Matmut limite l'âge de souscription de son contrat Multirisques Accident de la Vie à 60 ans. Fidèle à sa volonté de protéger le plus grand nombre, et notamment les personnes les plus vulnérables, la Matmut propose désormais un contrat Accident Corporel aux séniors désireux de se protéger.

Pour le Groupe Matmut, les séniors sont une cible stratégique en termes de développement, de multi-équipement et de fidélisation. Il était également important pour le groupe de ne pas être absent d'un marché sur lequel plusieurs de ses concurrents étaient positionnés.

RENFORCEMENT DE LA GARANTIE DU CONDUCTEUR

Afin d'améliorer la protection des assurés titulaires d'un contrat Auto 4D, la garantie du conducteur a été renforcée. Le niveau 1, en inclusion dans tous les contrats, a été complété de prestations supplémentaires jusqu'alors proposées en option :

- frais de prothèse et/ou de fauteuil roulant en cas d'invalidité,
- prestations d'accompagnement personnalisé en cas de décès et d'invalidité,
- services à la personne en cas de décès ou d'invalidité.

Le montant des capitaux de la plupart des prestations accordées a également été très nettement augmenté.

LANCEMENT DU CONTRAT MA PREVOYANCE PRO

Afin de compléter son offre à destination des professionnels, le Groupe Matmut a lancé au printemps 2023 le contrat Ma prévoyance Pro. Fruit d'un travail collaboratif entre toutes les directions du Groupe, il s'agit d'une offre destinée aux Travailleurs Non Salariés (TNS) pour les protéger contre les aléas de la vie. Cette nouvelle offre vient compléter la gamme déjà existante commercialisée par les agences et les Centres de relation sociétaire (Santé, Epargne Retraite) afin de couvrir l'ensemble des besoins des professionnels. Elle propose des garanties leur permettant de maintenir leurs revenus en cas d'arrêt de travail et/ou d'invalidité, et d'assurer l'avenir de leurs proches grâce à une couverture en cas de décès.

NOUVELLE OFFRE : LE CREDIT SANTE

Soucieux d'apporter une solution aux difficultés rencontrées par ses sociétaires et afin de faciliter l'accès aux soins, le Groupe Matmut propose, depuis mars 2023, un Crédit Santé à un taux préférentiel et très attractif aux adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut et leurs ayants droits. Ce crédit permet de financer le montant de dépenses de santé restant à la charge des patients après les remboursements du régime Obligatoire et de la Complémentaire Santé. Il a pour objectif d'aider les sociétaires à supporter le coût du reste à charge lors des soins dentaires non remboursés, de la chirurgie optique, de la chirurgie réparatrice (post opération ou traumatisme), et des aides auditives.

UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Complice de vies, la Matmut accompagne ses sociétaires au quotidien. De nouveaux services sont mis en ligne afin d'être toujours au plus près de leurs besoins. Pour en citer quatre exemples :

- **Mise en place de l'avantage Bris de glaces**

Depuis le 1er janvier 2023, les assurés faisant appel à un réparateur glacier agréé pour le remplacement d'un vitrage auto bénéficient de la prise en charge de leur franchise, sous réserve d'avoir souscrit la garantie bris de glaces ou de pare-brise au titre de leur contrat auto. Elle s'applique aux véhicules de tourisme et utilitaires, aux camping-cars et aux voiturettes. Au-delà de l'absence de franchise, le recours à un réseau de professionnels agréés garantit aux sociétaires un service de qualité. Cela contribue également à la maîtrise des coûts des sinistres de cette nature pour le groupe.

- **Déclaration de sinistre dégâts des eaux : un nouveau parcours digital**

A la Matmut, un sinistre habitation sur deux est un dégât des eaux et plus de 30% font l'objet d'une déclaration en selfcare. Inscrit au cœur du plan stratégique Plus de Matmut 2021-2023, le groupe a pour ambition de repenser l'ensemble des processus d'indemnisation. Le dégât des eaux constitue la première brique de cette refonte avec un nouveau parcours de déclaration de sinistre plus fluide et plus intuitif via les espaces personnels sur matmut.fr. En quelques clics, les assurés peuvent déclarer leur dégât des eaux et bénéficier d'un paiement immédiat. Une solution innovante sans équivalent sur le marché ! La Matmut innove en permanence afin d'être toujours au plus près des besoins des sociétaires et d'apporter la meilleure expérience à ses collaborateurs (modernisation de l'outil de gestion, automatisation des traitements...).

- **Déclaration d'accident auto : un parcours sans couture pour les assurés**

Dans le cadre de l'amélioration continue du service rendu aux sociétaires, les collaborateurs de la Matmut et d'IMA ont travaillé ensemble pour faire évoluer le parcours accident auto. Depuis octobre 2023, le parcours des assurés, lors de la déclaration d'un accident auto, est ainsi simplifié. Désormais, le chargé d'assistance IMA est en mesure de prendre toutes les déclarations d'accident auto – avec ou sans assistance. Le gestionnaire de sinistres Matmut dispose ainsi de la déclaration complète et peut traiter directement le dossier.

Cette évolution permet un parcours sans couture pour les assurés et facilite la gestion par les collaborateurs.

- **Lutte contre les risques naturels : la Matmut lance son service d'alertes météo**

Face aux bouleversements climatiques de plus en plus fréquents et intenses, il est devenu essentiel pour la Matmut de proposer des solutions novatrices à ses sociétaires. Dans cette optique, la Matmut s'est associée à Predict Services, filiale de Météo France, afin de prévenir et d'accompagner ses sociétaires en temps réel, 24h/24, 7j/7, en cas de survenance d'événements naturels. Le nouveau service Matmut Alerte Météo, totalement gratuit, a été lancé en test début juin 2023, auprès d'un panel de 200 000 sociétaires répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les sociétaires concernés reçoivent, en cas de survenance annoncée d'un risque naturel de type tempête, orage, inondation ou submersion marine, des alertes météo par mail ou par SMS. L'objectif étant

de permettre aux sociétaires de se mettre rapidement en sécurité, ainsi que leurs biens, en leur donnant des conseils adaptés sur la conduite à tenir. Ils sont aussi invités à se connecter sur l'interface dédiée Matmut Alerte Météo, afin d'accéder notamment au suivi de l'évènement et aux fiches conseils.

INNOVATION

Le Groupe Matmut se positionne en assureur complet, complice de vies de ses assurés. Il s'attache à leur offrir une couverture assurantielle utile et des services les plus larges possibles, afin de trouver des réponses adaptées à leurs besoins, en phase avec les évolutions technologiques et sociétales. Sa politique d'investissements dans des startups, initiée en 2015, lui permet de compléter ses offres en nouant des partenariats et d'avoir une couverture totale du marché. Elle traduit la capacité du groupe à rester ancré dans la société actuelle tout en regardant vers demain.

En rejoignant le programme Tibi2, Matmut s'engage à investir une partie de ses fonds dans des entreprises technologiques françaises, avec un accent particulier sur les start-ups en early stage non cotées. Tibi2 est un programme de 4 ans (2023-2026) soutenu par le ministère de l'Économie qui vise à mobiliser des investissements auprès d'acteurs institutionnels pour soutenir les entreprises technologiques, cotées ou non, en mettant l'accent sur les entreprises françaises et la transition vers des technologies plus vertes. Le premier volet a déjà dirigé 6 milliards d'euros vers des fonds de capital croissance et de global tech entre 2020 et 2022. Tibi2, quant à lui, élargit son champ d'action à des secteurs de niche comme la deeptech qui va toucher à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle, et au financement de sociétés à des stades de maturité moins élevés dit « early stage ».

Il prévoit de répartir ses investissements à parts égales entre fonds cotés et non cotés ; le montant de son allocation consacrée aux investissements atteindra, pour ce second volet, 40 millions d'euros. Cette participation lui permet de soutenir l'économie nationale et de contribuer à la création d'emplois dans le secteur de la gestion d'actifs en France. En outre, en investissant dans des entreprises technologiques, le groupe participe à la promotion de l'innovation et de la transition écologique.

Le Groupe Matmut participe également au fonds Mutuelles Impact lancé par la Mutualité Française. Il s'agit du premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social.

BPI France, bien connu pour son programme d'accompagnement et de développement des startups, propose, à travers son Hub et en lien direct avec le pôle Innovation et Facilitation du Groupe Matmut, ses services de sourcing de startups qualifiées dans le but de concrétiser des partenariats à valeur ajoutée.

Partenaire historique d'Euresa, le Groupe Matmut a renforcé sa présence au sein du Cercle de l'innovation de

l'association, lui permettant ainsi de bénéficier d'un espace d'exploration européen majeur, en collaboration avec ses 17 membres mutualistes. 2023 lui a permis ainsi de questionner des thématiques aussi variées que la vente à distance, « l'assurance servicielle » ou bien encore l'habitat intelligent ou l'éthique et les réseaux sociaux.

LABELS D'EXCELLENCE ET RÉCOMPENSES

Le Livret Matmut a de nouveau été récompensé par un Label d'Excellence.

Le Groupe Matmut est également fier de la récompense décernée à l'offre Complice Retraite qui a obtenu un Oscar de l'Assurance Vie, de la Retraite et de la Prévoyance lors des 38èmes Oscars organisés par le magazine spécialisé « Gestion de fortune ».

Ces distinctions sont une belle satisfaction et illustrent les efforts du groupe pour proposer des produits de qualité et faciliter la vie des sociétaires.

Dans le cadre de la construction de son nouveau territoire publicitaire, la Matmut a reçu deux trophées à l'occasion de la 24ème cérémonie des TOP/COM qui récompensent les meilleures réalisations en matière de communication à destination du grand public.

La Matmut obtient une autre belle distinction en 2023, elle se hisse à la 1ère place du podium dans la catégorie assurance du classement Qualiweb de la relation client sur les réseaux sociaux, et en 7ème position tous secteurs confondus. Cette belle performance traduit une forte réactivité du groupe envers ses sociétaires pour leur apporter un service d'excellence sur ces canaux d'échanges online au quotidien.

La Matmut figure également au palmarès 2023 des champions de la diversité du Magazine Capital, à la 10ème place dans la catégorie « Assurance et assistance ».

Par ailleurs, pour la seconde année, la Matmut se trouve de nouveau dans le classement Choiseul Conquistadors de l'Institut Choiseul, parmi 200 entreprises, tous secteurs d'activité confondus, dans la rubrique « les ambassadeurs du capital humain » traduisant ainsi sa volonté de conjuguer emploi et inclusion.

Enfin, la Matmut se hisse parmi les 200 entreprises du premier palmarès des leaders de l'innovation, présenté par Les Echos et leur partenaire Statista, qui mettent en lumière des entreprises qui placent l'innovation au cœur de leur stratégie.

Lancé en septembre 2022, Le Sport TRES Collectif est le programme d'engagement du Groupe Matmut. En novembre 2023, la Matmut s'est vue remettre le Prix Or pour son programme, dans le cadre du Grand Prix Stratégies du sport et de l'e-sport 2023, dans la catégorie « Communication RSE & Sport », véritable consécration d'un engagement fidèle dans le sport, depuis plus de 20 ans. Ce prix salue l'engagement de la Matmut et de ses partenaires sportifs pour démontrer ensemble le rôle majeur du sport et de l'activité physique dans la société. Il encourage la Matmut et ses partenaires à poursuivre leur action en faveur d'une société plus solidaire et inclusive.

PERSPECTIVES

Alors que les crises se succèdent et parfois même s'additionnent, crise sanitaire, crise écologique, crise économique, le modèle mutualiste démontre plus que jamais sa capacité à résister et à fédérer.

Assurer, accompagner, protéger, autant de missions que le Groupe Matmut accomplit avec cette volonté constante de proposer de nouveaux produits, services et outils destinés à répondre aux besoins de ses sociétaires. Ils sont toujours plus nombreux à lui accorder leur confiance pour la protection de leur cellule familiale, de leur santé, de leurs biens ou de leur épargne.

En 2024, le groupe soufflera ses 63 bougies. 63 années d'engagement aux côtés des sociétaires. 63 années d'adaptation aux évolutions de la société. Le monde continue de changer, avec ses innombrables défis. Face à eux, le groupe Matmut continue de s'adapter afin de maintenir ses missions de prévention et de protection de chacun. Il s'agit de missions essentielles et durables pour nos sociétés. La Matmut œuvre à un développement résolument durable. Qui dit durabilité, dit pérennité et rentabilité. La solidité économique du groupe a déjà fait ses preuves et doit être renforcée. Au-delà des résultats financiers, les enjeux pour 2024 seront l'attention portée à la qualité du portefeuille, le multi-équipement et la montée en puissance des assurances de personnes.

La durabilité passe aussi par la répercussion des activités du groupe sur la société et l'environnement. Dès 2024, le groupe poursuivra ses engagements RSE en passant au crible chacun des projets afin de mesurer leurs impacts environnementaux et sociétaux, les améliorer et garantir ainsi le bien commun. C'est l'ambition du nouveau plan stratégique « Objectif impact » : être un assureur mutualiste complet, indépendant et souverain, agile et attractif.

Les défis qui s'annoncent pour 2024 sont de taille : montée incontrôlée des risques climatiques (et réflexion sur leur assurabilité), révolution de l'intelligence artificielle, vieillissement de la population et inflation des dépenses de santé, enjeux réglementaires (durabilité, réforme de la PSC), maîtrise des coûts dans un contexte d'inflation... Mais c'est fort de sa capacité à s'adapter et à se réinventer pour accompagner encore et toujours mieux les sociétaires, que le Groupe Matmut envisage positivement l'année 2024 avec l'ambition de se construire un avenir durable.

2.2 – MATMUT MUTUALITÉ

ACTIVITÉ

Lors de la souscription d'un contrat IARD, Vie ou Santé, les sociétaires peuvent adhérer au contrat mutualiste Matmut SMAC leur permettant de bénéficier d'une prestation « forfait invalidité grave » accordée par Matmut Mutualité Livre II et de garanties d'assistance et de protection juridique accordées par Matmut.

Ces garanties, souscrites par la quasi-totalité des sociétaires, viennent en complément des assurances de personnes, de biens et de responsabilité proposées par la Matmut.

Le contrat mutualiste Matmut SMAC accorde :

- Un « Forfait immédiat en cas de blessures graves suite à accident » lorsque le taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) est \geq à 30%.

Ce forfait s'élève à 20 000€ ; il est doublé dès lors que le taux d'AIPP dépasse les 65%.

- Un « Forfait immédiat en cas de décès suite à accident » de 1 500€.

Sur l'année 2023, les indemnisations portent essentiellement sur le risque « décès » dont l'origine est dans la très grande majorité des cas due à une chute.

78 dossiers « décès » ont fait l'objet d'un règlement.

Parallèlement, 8 dossiers « blessures » avec un taux AIPP compris entre 30% et 85% ont été ouverts et ont fait l'objet d'un règlement (5 victimes avec un taux d'AIPP \leq 65% et 3 victimes avec un taux d'AIPP $>$ 65%).

La très grande majorité des dossiers « blessures » sont également consécutives à des chutes intervenues à l'occasion d'activités de loisirs ou de bricolage.

La sinistralité est en baisse tant pour les blessures que pour les décès, hormis pour les 21-40 ans dont les décès sont en légère hausse. Au-delà des chutes qui restent aussi l'origine la plus fréquente pour cette tranche d'âge, les décès suite à un meurtre ou un assassinat sont en progression.

Enfin, la sinistralité « décès » est principalement marquée au-delà de 61 ans.

Les garanties d'assistance à domicile prévues dans le contrat mutualiste permettent de surmonter des difficultés liées à une hospitalisation ou une immobilisation et de réorganiser la vie quotidienne par l'intervention d'une aide-ménagère, la prise en charge des enfants ou la garde des animaux, la livraison de médicaments ou encore une assistance psychologique en cas d'événements traumatisants. En 2023, ce sont 910 prestations qui ont été délivrées.

En cas de déplacement, les prestations prévues garantissent une prise en charge du rapatriement lors d'un décès, d'une maladie, d'un accident ou plus simplement, une aide en cas de vol de papiers ou d'argent.

Une assistance aux accompagnants peut également être fournie (rapatriement, attente sur place) ainsi que des garanties complémentaires comme le rapatriement des bagages, des animaux de compagnie.

261 dossiers ont été ouverts en 2023.

Les garanties de protection sont mises en œuvre en cas de litige ou de différend opposant l'adhérent à un tiers dans le cadre de sa vie privée ou professionnelle, qu'il soit

salarié ou fonctionnaire.

La fréquentation du service d'Assistance Juridique par téléphone se stabilise et permet de maintenir le niveau d'efficacité attendu par les assurés. La part des demandes d'informations juridiques et la consultation de « Mon aide juridique au quotidien » via l'Espace Personnel est toujours en progression et confirme l'attrait des assurés pour ce canal totalement dématérialisé et accessible 24h/24, 7j/7.

L'année 2023 a été marquée par une hausse de la sinistralité, sans que cela impacte la dynamique de résolution des litiges à l'amiable.

En matière de prévention, Matmut Mutualité contribue à la mise en œuvre de la politique prévention du Groupe Matmut et se mobilise à travers des actions concrètes en matière de santé en coordonnant ses actions avec celles proposées par la Mutuelle Océane Matmut. Deux types d'actions sont proposées : les premières, organisées et financées intégralement par ses soins et réservées exclusivement aux sociétaires, les secondes intervenant en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité française.

En 2023, Matmut Mutualité a poursuivi l'accompagnement des sociétaires en leur proposant des actions de prévention santé sur l'ensemble du territoire français. L'objectif de les sensibiliser est resté un axe prioritaire, à l'heure où les plus fragiles font passer leur santé au second plan au regard de dépenses de santé qui ne cessent d'augmenter et de délais de prise de rendez-vous médical qui ne cessent de s'allonger, accentuant encore plus les phénomènes de précarité.

En agissant pour le bien commun, Matmut Mutualité a invité près de 120 000 sociétaires. Le choix s'est porté sur des thématiques variées, afin de toucher le plus grand nombre et de miser sur l'accessibilité pour tous à des actions de qualité : gestes qui sauvent, bilans de santé (diététique, glycémie, dépistage du mélanome), buccodentaire, bilans visuels et auditifs. Devant l'intérêt porté à ces dernières, des listes d'attente ont été constituées pour pouvoir répondre aux besoins des sociétaires.

En parallèle, Matmut Mutualité a relayé, sur la page du site matmut.fr, 35 actions gratuites organisées par la Mutualité Française sur des sujets multiples : risques cardiovasculaires chez la femme, santé visuelle, allergies, endométriose, santé mentale, activité physique et sportive, aidants, risques solaires, bien-être, alimentation, santé environnementale, passage en douceur à la retraite, cancer du sein, diabète et andropause.

Au total, ce ne sont pas moins de 94 actions qui ont été organisées cette année !

En 2023, Matmut Mutualité a décidé de renouveler son engagement auprès de l'association Handi'Chiens en parrainant deux nouveaux chiens, dans le prolongement des prestations qu'elle accorde aux sociétaires victimes d'accidents corporels graves.

Cette association éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap ou d'isolement, offrant ainsi un nouveau départ aux personnes les plus fragiles et favorisant leur autonomie au quotidien, grâce à leur compagnon à 4 pattes.

Par ailleurs, l'opération « 1€ versé par la Matmut à l'association Handi'Chiens pour chaque contrat Santé animale Assur'4 pattes souscrit » s'est également poursuivie.

PERSPECTIVES

En 2024, Matmut Mutualité poursuivra la mise en œuvre de prestations corporelles du contrat mutualiste afin de permettre, à toujours plus de sociétaires, de bénéficier des garanties en cas d'accident invalidant et de continuer à disposer de prestations d'assistance et de protection juridique.

Matmut Mutualité poursuivra également ses efforts en matière de prévention en déployant des actions réservées exclusivement aux sociétaires tout en intervenant de manière complémentaire en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité Française. Pour 2024, la santé mentale et la lutte contre la sédentarité seront les deux axes poursuivis : deux sujets majeurs de santé publique.

Enfin, face au succès rencontré, les bilans de santé et les ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent seront renouvelés, ainsi que le mécénat avec l'association Handi'Chiens, sur les mêmes bases que celui de 2023, à savoir le financement de deux nouveaux chiens et la poursuite de l'opération de versement par contrat souscrit.

2.3 – MUTUELLE OCIANE MATMUT

Avec plus de 920 000 bénéficiaires à fin décembre 2023, le portefeuille de la Mutuelle Ociane Matmut a progressé de 8.4 % en 2023 (contre 5.2 % en 2022). Cette croissance, dans la continuité de celles des années précédentes, a été favorisée par le lancement de la nouvelle offre « Santé vous bien » en mars dernier. La mutuelle accompagne ainsi ses adhérents dans leur souhait d'être acteurs de leur santé. Elle appréhende la santé dans sa globalité, offre la possibilité à chacune et chacun d'ajuster sa mutuelle à ses besoins en choisissant les garanties qui conviennent.

Le coût total des dépenses a progressé de 13.3 %, contre 6.9 % en 2022, une forte augmentation qui reste néanmoins plus faible qu'en 2021, post Covid-19 (22.4 % en 2021).

L'inflation des dépenses de santé devrait se poursuivre du fait du vieillissement de la population et de plusieurs mesures règlementaires augmentant la charge des mutuelles depuis fin 2023 : augmentation de la prise en charge des tarifs de soins et actes dentaires, revalorisation des tarifs des consultations des médecins et des auxiliaires médicaux.

FAITS MARQUANTS 2023

Co-construite avec des conseillers et des clients, la nouvelle offre santé a été conçue pour accompagner les adhérents dans leurs moments de vie et s'adapter ainsi à leurs besoins. Cette offre représente, par bien des aspects, une véritable innovation dans le secteur de la mutuelle santé. Grâce à « Santé vous bien », la Mutuelle Ociane Matmut vise à rester attractive sur un marché concurrentiel proposant des offres et services toujours plus innovants, et à proposer une complémentaire santé pensée pour le bien-être des adhérents. La nouvelle offre repose, d'une part, sur la capitalisation des points forts de la mutuelle (formules Essentiel 20% moins chères, 100% santé, services innovants et digitaux, deux garanties possibles sur un même contrat, packs évolutifs avec l'âge) et sur l'amélioration de ce qui devait l'être (modularité, forfaits dentaires, reconnaissance de la fidélité...). L'offre est construite autour de trois grands modules au choix : Bien pour ma tête, Bien pour mon corps et Bien pour mon budget, eux-mêmes composés, pour deux d'entre eux, de trois niveaux de garanties qui correspondent chacun à un niveau de remboursement plus ou moins étendu. Au total, 75 combinaisons différentes sont possibles, la garantie d'une formule adaptée aux besoins de chacune et chacun ! L'adhérent bénéficie aussi automatiquement de trois familles d'avantages et a la possibilité de compléter sa formule avec des garanties supplémentaires.

En permettant aux adhérents de personnaliser leur mutuelle santé avec des garanties adaptées à leurs besoins et à leur budget, la nouvelle offre « Santé vous bien ! » s'adapte ainsi :

- aux nouveaux comportements des patients et à leur souhait de prendre soin d'eux,
- aux problématiques actuelles de baisse du pouvoir d'achat des ménages,
- au souhait de la Matmut de rendre l'assurance accessible à toutes et tous.

Un nouveau parcours de souscription facile, fluide et rapide a également été élaboré, permettant au sociétaire de souscrire directement en ligne en signant électroniquement et de manière sécurisée son contrat ou avec l'aide d'un conseiller par téléphone, WhatsApp ou en agence de proximité.

La Mutuelle Ociane Matmut a ainsi enregistré une augmentation de 28% des adhésions par rapport à 2022, témoignant de l'utilité d'une telle innovation en matière de mutuelle santé et confirmant la pertinence de cette offre dans un marché toujours plus concurrentiel.

L'offre « Santé vous bien » a été doublement récompensée aux Trophées de l'assurance 2023. La Mutuelle Ociane Matmut a en effet reçu deux trophées : le « Trophée de l'assuré », attribué par un panel de consommateurs, qui récompense le produit de l'année, et un trophée de bronze dans la catégorie « Innovation marketing », décerné par le jury de professionnels.

Par ailleurs, les offres Ociane Santé Pro à destination des Travailleurs Non Salariés, Ociane Santé Collective et Ociane Santé Flex à destination des entreprises et de leurs salariés ont été analysées par des experts des contrats d'assurance du marché et se sont vues attribuer, une nouvelle fois, le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne pour l'année 2023. Les garanties et tarifs de ces offres se placent parmi les meilleurs du marché et garantissent à nos adhérents une couverture optimale et des remboursements de qualité.

L'année 2023 a vu la conception d'un nouveau catalogue d'actions de prévention santé « clés en main » pour offrir des actions faciles à mettre en œuvre au sein des entreprises adhérentes soucieuses de sensibiliser leurs salariés à la santé. Ces actions se déclinent sous différentes formes : affiches co-brandées avec les conseils clés à connaître pour rester en bonne santé, des webconférences en format distanciel et enfin un format présentiel sous forme d'ateliers en fonction de la thématique sélectionnée. Six thématiques sont proposées : les gestes qui sauvent, l'alimentation & l'activité physique, les troubles musculo-squelettiques, le sommeil, les écrans et la santé bucco-dentaire. Ces sujets font partie du quotidien des salariés et ont un impact direct sur leur vie professionnelle.

En complément de ce nouveau catalogue, la Mutuelle Ociane Matmut poursuit ses webinaires mensuels sur des thèmes tels que les gestes qui sauvent ou la santé mentale qui sera le fil conducteur pour 2024.

Egalement, afin d'apporter aux directeurs des ressources humaines, managers et chefs d'entreprise des réponses concrètes à des problématiques en lien avec leur activité, la Mutuelle Ociane Matmut a organisé, en partenariat avec La Tribune Bordeaux, deux Matinales Manager en 2023 : « Dirigeants en difficultés, n'attendez pas pour réagir ! » et « Chefs d'entreprise : comment optimiser la visibilité en ligne de votre entreprise ? ».

Enfin, le baromètre de satisfaction indique que 92% des entreprises interrogées se disent satisfaites par l'ensemble des services et prestations délivrées sur leur contrat santé. De même, l'espace entreprise qui permet une gestion optimisée des contrats santé satisfait 95% des utilisateurs (évolution de 5 points par rapport à 2022).

PERSPECTIVES

En 2024, la Mutuelle Ociane Matmut développera son activité au plus proche des préoccupations de ses adhérents. Elle proposera un nouveau programme de santé mentale, au travers de 3 actions incluses dans les contrats : des séances remboursées chez un psychologue, le lancement de « Allo Léa », une ligne d'écoute et d'accompagnement accessible depuis l'espace personnel où une équipe de professionnels conseille, oriente les adhérents vers les meilleurs spécialistes, et enfin un coaching santé à 360° (exercices adaptés, accompagnement par des coachs en cas de difficulté, défis motivants et outils ludiques).

Les enjeux de santé publique restent une priorité pour la mutuelle, ainsi que d'œuvrer vers un meilleur accès aux soins.

Ainsi, en 2024, la Mutuelle Ociane Matmut proposera un nouveau programme Nutrikids, s'adressant aux parents d'enfants en surpoids et qui souhaitent être aidés et accompagnés pour réadapter les habitudes de vie au sein de la famille. Ce programme a une durée de deux mois, il inclut 3 entretiens avec des psychologues et diététiciennes de Méta-coaching.

Egalement, la mutuelle proposera à ses adhérents « Santé vous bien » un nouveau service de livraison de médicaments sur ordonnance, en partenariat avec Livmed's. La livraison, dans la limite de 3 par an, sera offerte jusqu'à 20 km.

2.4 – MUTLOG ET MUTLOG GARANTIES

L'année 2023 a été marquée par la baisse significative d'attribution des crédits de l'ordre de 45 % sur un an. Mutlog a néanmoins réussi à maintenir sa production, soit 1,533 milliard d'euros.

Le nombre d'adhérents a augmenté de 13 % par rapport à fin décembre 2022, pour s'élever à 211 063 (contre 186 500 adhérents l'année passée).

FAITS MARQUANTS 2023

PRODUITS

Mutlog a lancé deux nouveaux produits :

-MUTLOG TERRITORIA construit en partenariat avec la mutuelle TERRITORIA est un produit d'assurance emprunteur qui s'adresse à la fonction publique.

L'offre comporte des garanties innovantes, absentes du marché pour l'instant.

-MUT'ASSUR est un produit d'assurance emprunteur qui sera distribué sur le comparateur SwitchAssur de SECURIMUT avec pour objectif de positionner ce panel de garanties standardisées dans les trois meilleures offres du marché.

PARTENARIATS

-Le partenariat avec Action Logement Services s'est vu renforcé effectivement depuis juin 2021 par le programme « Action Cœur de Ville ».

C'est une grande satisfaction pour Mutlog.

-La collaboration fidèle avec le Crédit Coopératif, sous forme de contrat groupe, ne se dément pas et l'optimisation des flux fait l'objet d'une attention soutenue, notamment dans l'objectif d'un accroissement du taux de souscription.

Le Crédit Coopératif a réorganisé la souscription de l'assurance emprunteur par la création d'un pôle immobilier

qui a été entièrement formé par les équipes de Mutlog. Cependant, le Crédit Coopératif enregistre en 2023 une baisse de sa production liée à la baisse de l'attribution de crédits.

Une refonte du produit est prévue en 2024.

-La production pour la Matmut a connu en 2023 une forte augmentation en raison de la possibilité d'une résiliation infra annuelle induite par la Loi Lemoine.

-Les 8 Caisses de Crédit Municipal : Toulon, Lyon, Boulogne-sur-Mer, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Roubaix constatent une augmentation de leur production.

-Extension du partenariat avec INITIATIVE France sur les 200 associations présentes sur tout le territoire. Ce qui devrait laisser espérer une augmentation conséquente de la production.

-Extension du produit simpl'assur au réseau Prétalis dont le développement est effectif malgré la baisse des attributions de crédits.

INNOVATION

Mutlog a poursuivi le développement de ses outils en développant notamment un espace adhérent.

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Mutlog poursuit sa contribution au développement du dispositif « A.I.M.E.R.® », désormais actif à Limoges et en projet à Lille. Cette approche innovante est porteuse de forte plus-value sociétale. Elle a pour objet de maintenir le lien social en accueillant sous le même toit, des personnes âgées en situation de début de maladies cognitives, et des étudiants professionnels de santé.

Elle participe ainsi au ralentissement de la progression des affections, et à la connaissance de l'évolution des pathologies et des difficultés du quotidien par les praticiens de demain.

Une charte du « bien-vivre ensemble » est régularisée par les locataires qui bénéficient d'un « loyer HLM ».

L'idée est de reproduire ce concept dans les villes où se trouvent des formations en profession de santé.

PERSPECTIVES

Après un maintien de la production de la Prévoyance Des Emprunteurs, cœur de métier, et alors que Mutlog a connu une baisse importante des attributions de crédits, l'activité 2024 devra nous permettre de continuer à stabiliser la production et d'envisager d'autres pistes de développement.

Les partenariats de référence affichent de belles perspectives :

- Augmentation de la production Matmut
- Maintien de la production ACTION LOGEMENT SERVICES avec la perspective d'un appel d'offres de renouvellement pour fin 2024

- Augmentation de production INITIATIVE France
- Maintien de la production de Simpl'assur avec l'extension au réseau Prétalis
- Augmentation de la production avec les 8 Caisses de Crédit Municipal
- Baisse de la production du Crédit Foncier et Communale Alsace et de Lorraine. Cette dernière rejoindra SUREVENI le 30 juillet 2024

Pour 2024, 4 partenaires déterminant pour la production : SECURIMUT, TERRITORIA MUTUELLE, APRIL Belgium et Bubble in (plateforme de réseau de courtage).

Mutlog souhaite développer un espace sinistre et intégrer l'outils de sélection médicale de RGA.

2.5 – AMF

AMF SAM assure, au 31 décembre 2023, 248 931 sociétaires et compte en portefeuille 265 232 contrats soit une baisse de 5 % par rapport à 2022.

Ses activités qui s'exercent en France se répartissent en 4 lignes d'activité : la responsabilité civile, la protection juridique, l'assistance, l'accident et depuis 2023, la perte pécuniaire qui couvre forfaitairement l'invalidité permanente des fonctionnaires.

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, les produits commercialisés par AMF sont :

- Le produit APIC qui couvre principalement la responsabilité civile des comptables et régisseurs dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que leur protection juridique.
- Le produit APICO qui offre des garanties de responsabilité civile, protection juridique, assistance et perte pécuniaire aux comptables publics et aux ordonnateurs.
- Le produit MPAP qui offre des garanties de responsabilité civile, assistance et accident aux agents publics.
- Le produit GPMT qui propose les garanties assistance à domicile et en déplacement et protection juridique.

FAITS MARQUANTS 2023

Acteur de référence de l'assurance de la responsabilité pécuniaire, personnelle des comptables et régisseurs publics, l'AMF a vu son modèle économique évoluer depuis le 1^{er} janvier 2023.

En effet, les pouvoirs publics et la Cour des Comptes ont souhaité réformer la responsabilité financière des gestionnaires publics. Dans ce cadre, un nouveau régime reposant sur une responsabilité unifiée (comptables et ordonnateurs, à l'exclusion des ministres et des élus locaux) a été mis en place.

Ce nouveau régime est entré en vigueur le 1^{er} janvier

2023, date à laquelle le régime RPP, cœur de métier de l'AMF a pris fin (hors gestion run off).

Ce nouveau système de responsabilité des gestionnaires publics modifie le besoin d'assurance, le réorientant notamment vers la responsabilité civile, la protection juridique et la garantie contre la perte pécuniaire.

C'est dans ce cadre que l'AMF a ainsi proposé son nouveau produit d'assurance APICO destiné aux comptables et ordonnateurs à partir du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de la création de ce nouveau produit, l'AMF a obtenu auprès de l'ACPR l'extension d'agrément à la branche 16 « perte pécuniaire ».

En complément de ses activités d'assureur, du risque professionnel des comptables et régisseurs publics, la mutuelle propose à l'ensemble de ses sociétaires des garanties protection juridique professionnelle, accident et assistance.

PERSPECTIVES

L'activité de l'AMF sera consacrée en 2024 au développement de la souscription du contrat APICO.

2.6 – Mgéfi

La Mgéfi est une mutuelle santé et prévoyance spécialiste de la fonction publique qui accompagne depuis 16 ans les agents des ministères économiques et financiers et compte en portefeuille 260 000 adhérents et 316 000 personnes protégées.

Soit 82 % d'entre eux sont adhérents et la Mgéfi connaît parfaitement cette population d'agents publics.

Son expertise relative aux besoins des fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique constitue un véritable atout.

Elle propose en partenariat avec des mutuelles de l'action sociale (Masfip, Mutuelle des douanes et Mutuelle de l'Insee) des solutions pour accompagner les agents en difficulté liée aux aléas de la vie.

FAITS MARQUANTS 2023

La fonction publique territoriale représente un marché ouvert et aux besoins diversifiés.

Dans cette perspective, la Mgéfi a signé en juin 2023 une convention partenariale avec l'AIO Santé, spécialiste des contrats collectifs territoriaux qui propose des offres en complémentaire santé adaptées aux fonctionnaires.

Ce partenariat permet la distribution de l'offre AIO Modérato assurée par la Mgéfi depuis octobre 2023 via le réseau de distribution de l'association.

Les travaux communs avec les équipes du Groupe

Matmut ont permis de développer une présence sur le web afin de pouvoir, dès le mois de juillet 2023, proposer une offre labellisée 100 % digitalisée aux territoriaux.

L'offre VicTerria Santé ainsi labellisée permet à chaque agent territorial adhérent de pouvoir demander à son employeur la participation au financement de sa couverture santé.

Par ailleurs, la Mgéfi a remporté de belles références en contrats collectifs ces derniers mois :

- EPAF (Association Education Plein Air et Finances)
- Centre de coordination IDF, dépistage des cancers et le Samu Social...

Ces contrats sont en parfaites cohérences avec la vocation de la Mgéfi de mettre les solidarités humaines au cœur de son action.

PERSPECTIVES

Aujourd'hui, la Mgéfi est devenue le pilier fonction publique du Groupe Matmut auquel elle est affiliée.

Pour faire face aux enjeux de la réforme de la PSC et des réponses à appels d'offres publics, la mutuelle s'ouvre à l'ensemble des versants de la fonction publique.

En 2024, la mutuelle poursuivra ses actions de prévention menées dans toute la France et au bénéfice de près de 15 000 adhérents chaque année.

3• COMPTES SOCIAUX DE LA SGAM MATMUT

La SGAM Matmut regroupe principalement les frais relatifs aux fonctions clés et les frais de conseils et d'assemblées.

La SGAM Matmut impute à ses affiliés la totalité des frais supportés durant l'exercice. Ainsi les comptes 2023 présentent un résultat nul.

En 2023, les frais « refacturés » représentent 10,2 millions d'euros contre 10,7 millions d'euros en 2022.

A fin 2023, les fonds propres de la SGAM Matmut (comptes sociaux) s'élèvent à 1,48 million d'euros contre 1,23 million d'euros en 2022. Cette augmentation est due au droit d'adhésion de la Mgéfi qui a intégré la SGAM Matmut en 2023.

4• COMPTES COMBINÉS DE LA SGAM MATMUT

Les cotisations nettes de réassurance acquises à l'exercice ont augmenté de 14.7 % s'élevant ainsi à 2 757 millions d'euros contre 2 403 millions en 2022.

Le résultat financier est en baisse s'établissant à 139 millions d'euros contre 214 millions d'euros en 2022.

Le résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'établit à 57 millions d'euros en 2023 contre 50 millions d'euros en 2022.

Le résultat net combiné de la SGAM Matmut ressort à 44.1 millions d'euros, contre 46.9 millions d'euros en 2022.

Les fonds propres de la SGAM Matmut progressent et atteignent 2 203 millions d'euros contre 1 980 millions en 2022.

La solvabilité de la SGAM Matmut affiche toujours un niveau satisfaisant, comme le souligne le ratio de solvabilité à 189 %, contre 203 % à fin 2022.

5• ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

6• ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SGAM MATMUT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Alors que les crises se succèdent et parfois même s'additionnent, crise sanitaire, crise écologique, crise économique, le modèle mutualiste démontre plus que jamais sa capacité à résister et à fédérer.

La stratégie de diversification du Groupe Matmut sur les marchés de la santé, de l'épargne et des professionnels menée depuis plusieurs années est un exemple d'anticipation et de réponse adaptée à ce contexte. Cette diversification est aujourd'hui nécessaire pour préserver la qualité du modèle mutualiste, la pérennité de l'entreprise et son autonomie.

Pour répondre aux nombreux défis qui s'offrent à lui, le groupe Matmut continue de s'adapter en maintenant ses missions de prévention et de protection de chacun. Il s'agit de missions essentielles et durables pour nos mutualistes. La Matmut œuvre à un développement résolument durable. Qui dit durabilité, dit pérennité et rentabilité. La solidité économique du groupe a déjà fait ses preuves et doit être renforcée. Au-delà des résultats financiers, les enjeux pour 2024 seront l'attention portée à la qualité du portefeuille, le multi-équipement et la montée en puissance des assurances de personnes.

La durabilité passe aussi par la répercussion des activités du groupe sur la société et l'environnement. Dès 2024, le groupe poursuivra ses engagements RSE en passant au crible chacun des projets afin de mesurer leurs impacts environnementaux et sociétaux, les améliorer et garantir ainsi le bien commun. C'est l'ambition du nouveau plan stratégique « Objectif Impact ».

Le plan stratégique 2024/2026 « Objectif Impact » pourra s'appuyer sur les acquis de Plus de Matmut pour accélérer le développement du Groupe, en intégrant les facteurs externes auxquels la Matmut est confrontée.

Les défis qui s'annoncent pour 2024 sont de taille : sur l'assurabilité du risque climatique en France, la révolution de l'intelligence artificielle, le vieillissement de la population et l'inflation des dépenses de santé, les enjeux réglementaires (durabilité, réforme de la PSC), la maîtrise des coûts dans un contexte d'inflation...

Mais c'est fort de sa capacité à s'adapter et à se réinventer pour accompagner encore et toujours mieux les sociétaires, que le Groupe Matmut envisage positivement l'année 2024 avec l'ambition de se construire un avenir durable.

7• RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

7.1 – INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

La Directive européenne du 22 octobre 2014 (2014/95/UE) a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 09 août 2017.

La réglementation prévoit, pour certaines entreprises et certains groupes, l'obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « déclaration de performance extra financière », un reporting sur la politique environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise et son résultat ainsi qu'une description des principaux risques associés les plus pertinents et la manière dont elle les gère.

Les SGAM et les SAM sont exclues du dispositif mais le Groupe Matmut a fait le choix d'établir – sur une base volontaire – une déclaration de performance extra financière.

Il s'agit d'une analyse permettant une évaluation de l'entreprise basée non pas uniquement sur ses performances économiques mais sur son comportement vis-à-vis de l'environnement, sur le respect de ses valeurs sociales, son engagement sociétal et sa gouvernance d'entreprise.

Par ailleurs, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire a adopté un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire assorti d'une obligation de présentation annuelle en Assemblée Générale.

Les thématiques du guide concernent la gouvernance démocratique, l'exemplarité sociale, la lutte contre les discriminations, le développement durable, ... Ces bonnes pratiques et les données à caractère social, sociétal et

environnemental étant très proches des informations à produire dans la déclaration de performance extra-financière, le Groupe Matmut a fait le choix de publier ces informations au sein d'un seul et unique document, la déclaration de performance extra financière.

La déclaration présente :

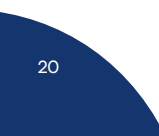
- Le modèle d'affaires de l'entreprise,
- Une description des principaux risques liés à l'activité et créés par ses relations d'affaires, ses produits et services,
- Une description des politiques appliquées et/ou des procédures de diligence raisonnable pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques,
- L'indication des résultats de ces politiques incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport.

7.2 Transition énergétique et climatique

L'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a complété les dispositions relatives aux informations fournies par les acteurs de marchés financiers sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

SGAM Matmut n'est pas une entreprise d'assurance-vie et capitalisation visée à l'article L310-1 1° du code des assurances. Elle n'est dès lors pas tenue de publier dans son rapport de gestion les informations requises par l'article 29 de la Loi Energie-Climat.





Annexes



Comptes annuels 2023

Comptes sociaux au 31 décembre 2023

Compte de résultat	24
Bilan actif	26
Bilan passif	27
Annexe aux comptes sociaux	28

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 222 371		10 222 371	10 756 901
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 222 371		10 222 371	10 756 901
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	17
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 222 372	10 756 917
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 416 375	2 328 597
Impôts, taxes et versements assimilés			804 678	828 767
Salaires et traitements			4 580 023	4 866 812
Charges sociales			2 412 553	2 558 640
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			609	609
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	
CHARGES D'EXPLOITATION			10 214 239	10 583 425
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 134	173 492
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			151 128	3 838
PRODUITS FINANCIERS			151 128	3 838
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				5 793
CHARGES FINANCIERS				5 793
RESULTAT FINANCIER			151 128	-1 955
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			159 261	171 537

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	220	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	370	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	185	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	185	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	185	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	110 128	131 645
Impôts sur les bénéfices	49 318	39 892
TOTAL DES PRODUITS	10 373 870	10 760 755
TOTAL DES CHARGES	10 373 870	10 760 755
BENEFICE OU PERTE		

BILAN

BILAN ACTIF

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	15 941	15 233	708	1 317
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	15 941	15 233	708	1 317
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	220 097		220 097	113 984
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 955 320		4 955 320	5 696 770
(dont actions propres :)				
Disponibilités	7 014		7 014	27 227
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 713		1 713	5 034
ACTIF CIRCULANT	5 184 144		5 184 144	5 843 015
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 200 085	15 233	5 184 852	5 844 332

BILAN PASSIF

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500 000)	1 500 000	1 250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-21 820	-21 820
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 478 180	1 228 180
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	117 638	157 505
Provisions pour charges		
PROVISIONS	117 638	157 505
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 135	26 432
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 037	
Dettes fiscales et sociales	2 547 187	3 133 614
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	947 674	1 298 600
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 589 034	4 458 646
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 184 852	5 844 332

SGAM MATMUT : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2023

La SGAM MATMUT a été constituée le 24 octobre 2008.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 184 852 euros.

Le résultat net comptable est de 0 euro.

La SGAM MATMUT compte 7 membres affiliés au 31 décembre 2023 :

- MATMUT, société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances,
- MATMUT MUTUALITE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
- AMF SAM, société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances,
- MUTUELLE OCIANE MATMUT, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
- MUTLOG, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
- MUTLOG GARANTIES, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
- MGEFI, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES D'ÉVALUATION

1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au 1^{er} janvier 2023, MGEFI, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité a adhéré à la SGAM MATMUT.

A compter du 1^{er} janvier 2023, SGAM MATMUT a intégré le groupe TVA (Article 256 C du code général des impôts) au sein de l'assujetti unique ASU GROUPE TVA MATMUT.

2- ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Un contrôle URSSAF portant sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 va débuter en mars 2024.

3- RÉFÉRENTIEL, PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels de la SGAM MATMUT sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06, et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 – 1. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX

Néant.

3 – 2. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Néant.

3 – 3. CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Néant.

3 – 4. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Néant.

3 – 5. CHANGEMENTS D'ESTIMATION, DE MODALITÉS D'APPLICATION OU D'OPTIONS FISCALES

Néant.

4- POSTES DU BILAN

4 – 1. ACTIF

➤ **Actifs corporels**

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon la durée et le mode suivant :

	Durée	Mode
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire

Les biens d'occasion ont une durée d'amortissement variable en fonction de leur durée de vie estimée.

➤ **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune provision n'a été constatée au cours de l'exercice.

➤ **Disponibilités**

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Le cas d'échéant, les soldes créditeurs figurent au passif dans le poste « dettes financières ». Au 31 décembre 2023, tous les soldes ne sont pas tous débiteurs.

4 – 2. PASSIF

➤ **Capitaux propres**

Le fonds d'établissement de la société s'élève à 1 500 000 euros.

Il a été apporté par les sociétés affiliées suivant la répartition ci-après :

MATMUT à hauteur de la somme de 493 438 euros,
 MATMUT MUTUALITE à hauteur de la somme de 423 058 euros,
 AMF SAM à hauteur de la somme de 62 766 euros,
 MUTLOG à hauteur de la somme de 36 084 euros,
 MUTLOG GARANTIES à hauteur de la somme de 42 878 euros,
 MUTUELLE OCIANE MATMUT à hauteur de la somme de 191 776 euros,
 MGEFI à hauteur de la somme de 250 000 euros.

Ce fonds d'établissement constitue les capitaux propres de la société et est entièrement libéré au 31 décembre 2023.

5- POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 10 214 239 euros.

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Charges facturées par MATMUT.

Ces charges refacturées correspondent au coût des prestations mises à sa disposition. Ces prestations intègrent les moyens matériels et humains en matière de services « support » (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles).

➤ Produits d'exploitation

Les cotisations de chaque membre de la SGAM MATMUT pour l'année 2023 représentent un montant total de 10 222 372 euros.

➤ Charges et produits concernant les entités liées

Charges		
Natures	2023	2022
- Indemnités d'occupation des locaux	87 955.71 €	86 422.80 €
- Charges locatives	190 479.89 €	178 433.44 €
- Location de véhicules	144 769.82 €	136 789.71 €
- Assurances	90 327.48 €	77 923.79 €
- Charges refacturées par MATMUT	1 566 466.34 €	1 181 094.48 €
TOTAL	2 079 999.24 €	1 660 664.22 €

Produits		
Natures	2023	2022
- Cotisations	10 222 371.03 €	10 756 900.77 €
TOTAL	10 222 371.03 €	10 756 900.77 €

➤ **Situation fiscale**

L'exercice fait apparaître un résultat fiscal de 197 771 euros.

Le montant de l'impôt s'élève à 49 318 euros au 31 décembre 2023.

6- ENGAGEMENTS HORS BILAN

➤ **Engagements de retraite**

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2023 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 01/04/2003 du CNC) ;
- taux d'actualisation : 3.20 % ;
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02 ;
- turn-over : Pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le taux est de 5.33 % jusqu'à 49 ans et de 0.79 % à partir de 50 ans ;
- taux de revalorisation des salaires : 3,50 % ;
- départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 724 453 € (880 613 € au 31/12/2022).

7- COMBINAISON

La SGAM MATMUT présente les comptes combinés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes ainsi établis.

8- AUTRES INFORMATIONS

➤ Effectif moyen

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la société se compose de 48 personnes réparti comme suit :

	2023	2022
Direction	5.33	6.00
Cadres	40.75	34.92
Employés	2.00	1.00
TOTAL	48.08	41.92

En 2023, l'entreprise a mis l'intégralité de son personnel à la disposition des entités membres du groupement de fait et de ses affiliées.

➤ Rémunération des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

➤ Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant.

➤ Participation et intéressement

En 2023, la participation représente un montant de 5 934 euros contre 5 386 euros en 2022 et l'intéressement représente un montant de 104 194 euros contre 126 259 euros en 2022.

IMMOBILISATIONS

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 941		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 941		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	15 941		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 941	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			15 941	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			15 941	

AMORTISSEMENTS

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 624	609		15 233
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 624	609		15 233
TOTAL GENERAL	14 624	609		15 233

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	157 505	117 638	157 505	117 638
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	157 505	117 638	157 505	117 638
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	157 505	117 638	157 505	117 638
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		117 638	157 505	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CRÉANCES ET DETTES

AU 31.12.2023 - EN EUROS

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 542	12 542	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	170 114	170 114	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 759	2 759	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	203	203	
Débiteurs divers	34 478	34 478	
Charges constatées d'avance	1 713	1 713	
TOTAL GENERAL	221 810	221 810	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 135	4 135		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	90 037	90 037		
Personnel et comptes rattachés	1 313 680	1 313 680		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	894 731	894 731		
Etat : impôt sur les bénéfices	9 282	9 282		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	329 495	329 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	16 749	16 749		
Autres dettes	930 925	930 925		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 589 034	3 589 034		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS A RECEVOIR			
409800000	FOURNISSEURS - AVOIRS A RECEVOIR	34 478,11	
438700000	PRODUITS A RECEVOIR		6 117,00
438900000	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	170 114,43	
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		204 592,54	6 117,00
TOTAL GÉNÉRAL		204 592,54	6 117,00

DÉTAILS DES CHARGES À PAYER

AU 31.12.2023 - EN EUROS

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES A PAYER			
408100000	FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	81 742,57	
468600000	CHARGES A PAYER		111 334,48
428200000	DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES ANNIV.	202 220,29	278 656,00
428300000	DETTES PROVISIONNEES CET	449 187,56	583 117,00
428400000	DETTES PROVISIONNEES PARTICIPATION	5 038,00	4 670,00
428500000	DETTES PROVISIONNEES INTERESSEMENT	87 100,00	111 435,00
428600000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	560 322,97	695 314,00
438200000	CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	102 711,23	144 162,75
438300000	CHARGES SOCIALES S/CET	228 150,18	301 675,72
438400000	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES	11 978,00	15 094,00
438600000	AUTRES CHARGES A PAYER	300 496,79	353 338,70
448200000	ETAT - CHARGES FISCALES S/CONGES PAYES	30 946,87	43 294,98
448300000	ETAT - CHARGES FISCALES S/CET	68 741,61	90 599,29
448600000	ETAT - AUTRES TAXES	134 135,16	117 376,92
TOTAL CHARGES A PAYER		2 262 771,23	2 850 068,84
TOTAL GÉNÉRAL		2 262 771,23	2 850 068,84

DÉTAILS DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
486000000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 712,92	5 034,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 712,92	5 034,00
TOTAL GÉNÉRAL		1 712,92	5 034,00



Comptes annuels 2023

Comptes combinés au 31 décembre 2023

Compte de résultat combiné	42
Bilan combiné actif	43
Bilan combiné passif	44
Engagements reçus et donnés	45
Annexe aux comptes combinés	46

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

	Activités Assurance non-vie	Activités Assurance vie	Activités Autres Activités	TOTAL Décembre 2023	TOTAL Décembre 2022
Primes émises	2 764 860	160 089		2 924 949	2 476 836
Variation des primes non acquises	- 1 771			- 1 771	2 362
Primes acquises	2 763 090	160 089		2 923 179	2 479 198
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			11 711	11 711	12 193
Autres produits d'exploitation	68 840	1 246	21 327	91 413	73 653
Produits financiers nets de charges	111 927	28 996 -	1 523	139 401	213 644
Total des produits d'exploitation	2 943 857	190 331	31 515	3 165 703	2 778 689
Charges des prestations d'assurance	2 415 438	164 331		2 579 770	2 326 774
Charges ou produits nets des cessions en réassurance -	57 988	2 892		- 55 097 -	118 274
Charges des autres activités			35 339	35 339	32 855
Charges de gestion	533 282	15 843		549 125	487 346
Total des charges d'exploitation	2 890 732	183 066	35 339	3 109 137	2 728 702
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition	53 126	7 265 -	3 824	56 566	49 987
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				- 1 -	2
Autres produits nets non techniques				- 5 609 -	2 966
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION après dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition				50 956	47 019
Résultat exceptionnel				- 690 -	966
Impôts sur les résultats				- 8 521 -	846
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				41 746	45 207
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				4 480	1 104
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ				46 226	46 312
Intérêts minoritaires				- 2 168	572
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)				44 057	46 884

BILAN COMBINÉ

BILAN COMBINÉ - ACTIF

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF	Décembre 2023	Décembre 2022
Actifs incorporels	144 197	120 704
- dont écarts d'acquisition	59 036	59 036
Placements des entreprises d'assurance	5 763 299	5 307 680
- Terrains et constructions	413 690	384 249
- Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	33 989	28 860
- Autres placements	5 315 620	4 894 572
Placements représentant les engagements en unités de comptes	2	2
Placements des autres entités	123 137	114 976
Titres mis en équivalence	143 815	139 252
Parts des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques	399 077	361 315
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	182 102	177 775
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	92 792	104 294
Autres créances	313 081	362 104
Autres actifs	108 101	93 694
- Immobilisations corporelles	61 143	65 778
- Autres	46 958	27 916
Comptes de régularisation - Actif	74 040	45 162
- Frais d'acquisition reportés	15 248	15 049
- Autres	58 792	30 113
Total ACTIF	7 343 643	6 826 958

BILAN COMBINÉ

BILAN COMBINÉ - PASSIF

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

PASSIF	Décembre 2023	Décembre 2022
Capitaux propres du groupe	2 202 790	1 979 511
- Capital social ou fonds équivalents	343 106	211 060
- Réserves et résultat combiné	1 856 680	1 765 430
- Autres	3 004	3 021
Intérêts minoritaires	31 559	29 890
Passifs subordonnés	29 000	20 000
Provisions techniques brutes	4 617 687	4 413 364
- Provisions techniques non vie	3 256 547	3 134 317
- Provisions techniques vie	1 361 140	1 279 047
Provisions techniques des contrats en unités de comptes	2	2
Provisions pour risques et charges	29 498	20 722
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	50 110	45 179
Dettes envers les entités du secteur bancaire	38 845	42 113
Autres dettes	301 632	233 175
Comptes de régularisation - Passif	42 520	43 003
Total PASSIF	7 343 643	6 826 958

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements reçus	246 500	222 664
- Entreprises d'assurance	246 385	222 549
- Autres Entités	115	115
Engagements donnés	-170 379	-175 376
- Entreprises d'assurance	-169 655	-174 494
- Autres Entités	-724	-882
Total	76 121	47 288

SGAM MATMUT : ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

1 – Faits marquants

Evènements climatiques

La survenance 2023 a enregistré des évènements climatiques pour un montant de 91 633 K€. Les évènements les plus conséquents sont :

- Les orages des 11, 12 et 13 juillet 2023 pour un montant estimé de 8 775 K€,
- Les tempêtes des 2, 3 et 4 novembre 2023 pour un montant estimé de 20 081 K€.

Le traité de réassurance climatique couvrant les évènements supérieurs à 40 000 K€ n'a donc pris aucune sinistralité en charge pour cette survenance.

Le coût de la sécheresse 2023 est estimé dans les comptes à 74 055 K€. La réassurance intervient à hauteur de 50% pour un montant de 37 027 K€.

Réassurance des opérations d'Assistance

Un traité de réassurance proportionnelle en quote-part au taux de 75 % a été signé le 27 janvier 2023 entre MATMUT, qui agit pour son compte et celui de ses filiales (Matmut & Co et IME) et IMA Assurances, le réassureur.

Le traité est conclu pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et se renouvellera par accord exprès des parties. Son périmètre porte sur les opérations d'assistance.

Comme les années passées, la gestion des sinistres « Assistance » reste confiée à IMA.

Pour ce premier exercice, les cotisations cédées sont de 88 238 K€, les sinistres cédés de 82 512 K€ soit un résultat en faveur du réassureur IMA de 5 726 K€.

Entrée de MGEFI dans le groupe au 01/01/2023

MGEFI est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité

Suite à son affiliation à la SGAM MATMUT à compter du 1er janvier 2023, MGEFI groupe Matmut a été intégrée au périmètre de combinaison à compte de cette même date.

L'impact sur les fonds propres de cette intégration est de 179.3M€, comprenant 177.6M€ de reprise des comptes sociaux et 1.7M€ issus des retraitements de combinaison.

Marchés financiers

L'année 2023 est marquée par une progression des marchés actions et l'inversion de la tendance baissière des produits de taux tels que les obligations (ces produits restent globalement en situation de moins-values latentes).

La provision pour dépréciation à caractère durable des valeurs mobilières évolue défavorablement entre les deux périodes, 37 028 K€ au 31 décembre 2023 contre 24 899 K€ au 31 décembre 2022.

La hausse de PDD s'explique par une dotation complémentaire sur les titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) MF PASS d'un montant de 10 153 K€ d'une part et d'une dotation d'un montant de 4 500 K€ pour dépréciation de deux lignes de crédit accordés à cette même entité.

Activité

Le contrat « Matmut Vie Épargne » a bénéficié de plusieurs offres promotionnelles sur l'année.

Celles-ci ont permis aux porteurs de contrats sur les périodes du 1^{er} janvier au 31 mai et du 7 novembre au 31 décembre de réaliser un versement complémentaire sans frais.

Le contrat « Matmut Prévoyance Obsèques » a également tiré parti de plusieurs offres promotionnelles, permettant aux nouveaux souscripteur de bénéficier sur les périodes du 1^{er} mars au 30 avril et du 25 octobre au 31 décembre de 2 mois offerts sur leurs cotisations.

Un nouveau produit « Prévoyance Pro » est commercialisé par Matmut Vie depuis le 31 mai 2023.

Ce contrat comporte des garanties « non vie ». Aussi, Matmut Vie présente désormais des comptes mixtes, « vie » et « non vie ».

Un contrat de réassurance en Quote Part à hauteur de 50 % a été souscrit pour ce nouveau produit.

Contrôle fiscal

Depuis le mois de juin 2023, MATMUT fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022, diligentée par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI).

Le 10 novembre, la DVNI a adressé à MATMUT une proposition d'interruption de prescription. Celle-ci porte sur un seul chef de redressement : remise en cause de la déduction fiscale de la contribution d'un montant de 4 211 K€ versée en 2020 par MATMUT pour alimenter via la Fédération Française de l'Assurance (FFA) un Fonds de solidarité de 400 millions d'euros mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants, secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus COVID-19.

A ce stade, MATMUT conteste ce redressement. Toutefois, un rappel d'IS au taux de 31 % a été comptabilisé pour un montant de 1 305 K€ dans les comptes.

La vérification de comptabilité se poursuit en 2024.

Constitution du Groupe TVA

A compter du 1er janvier 2023, le groupe MATMUT a mis en place un groupe TVA (Article 256 C du code général des impôts). L'assujetti unique est « ASU GROUPE TVA MATMUT ».

2 – Principes et modalités de combinaison

Les principes adoptés par le Groupe MATMUT pour l'établissement de ses comptes combinés prévus à l'article L 345-2 du Code des Assurances sont ceux définis par le règlement ANC n° 2020-01 en date du 9 octobre 2020.

Ils sont conformes aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluations mentionnées dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et modifié par les dispositions du règlement de l'ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016, du règlement de l'ANC n°2018-08, du règlement ANC n°2019-07 et du règlement de l'ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020.

Les comptes sont établis dans le respect du principe général de prudence et en vertu des conventions comptables de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison du Groupe MATMUT clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les entreprises consolidées par intégration globale, par intégration proportionnelle et combinaison sont éliminés, ainsi que les résultats internes au Groupe.

3 – Méthodes et règles d'évaluation

3.1 - Ecart d'acquisition

Pour toute nouvelle société consolidée ou pour toute variation de détention dans le capital des sociétés déjà consolidées, il est calculé un écart d'acquisition égal à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la nouvelle part de situation nette revenant au Groupe suite à cette variation de détention.

Depuis le 1er janvier 2017, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

Lorsque le coût d'acquisition des titres est inférieur à la quote-part de la situation nette acquise, la différence constatée est reprise dans le résultat de l'exercice concerné.

L'approche utilisée pour déterminer la valeur recouvrable de notre participation dans l'entité Cardif IARD est celle d'un modèle classique DCF (Discount Cash Flow) consistant à actualiser les flux de trésorerie futurs au taux de rendement exigé par le(s) fournisseur(s) de financement (actionnaires et créanciers financiers).

Plus particulièrement, la valorisation sera faite à l'horizon fin 2031, date à laquelle il sera possible de céder la participation. Cette approche est généralement considérée comme la méthode la plus pertinente pour évaluer un actif ou une entreprise car elle intègre :

- Les perspectives de croissance de l'entité ;
- Ses niveaux de rentabilité prévus ;
- Le taux de rendement exigé par les investisseurs étant donné les niveaux de risque systémique et idiosyncratique de l'entreprise.

Pour ce faire, nous avons donc retenu les principales hypothèses suivantes :

- Coût moyen pondéré du capital de 6.18 % compte tenu du coût de la dette à 2% et du coût des fonds propres à 8.38%.
- Taux de croissance infini : un taux de 2.5% en reflet d'une activité en plein développement.
- Flux Normatif : prise en compte de 19.76 M€ de résultats prévisionnels par an, égal à la dernière valeur projetée du plan d'affaire de Cardif IARD.

La valorisation économique obtenue, en utilisant les paramètres précédents, est de 141.95 M€ pour la quote-part détenue par MATMUT soit un montant supérieur au prix de revient de la participation.

3.2 - Actifs incorporels

Ce poste comprend :

- des frais de développement qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. Depuis le 1er janvier 2021, le règlement ANC 2020-01 impose la comptabilisation des coûts de développement informatique à l'actif. La mise en application de l'activation, en prospectif, a entraîné une activation supplémentaire de 22 519 K€ au titre de l'exercice 2022. L'impact sur le résultat combiné de l'exercice 2023 a été de 13 936 K€ net d'impôts différés.
- des amortissements incorporels sur les frais de développement qui font l'objet d'un amortissement sur 8 ans chez MGEFI alors que la durée retenue dans le groupe est de 5 ans. Le retraitement, a entraîné une dotation supplémentaire de 1 616 K€ lors de l'entrée de périmètre et de 1 186 K€ au titre de l'exercice 2023. L'impact sur le résultat combiné de l'exercice 2023 a été de - 879 K€ net d'impôts différés.
- des logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans depuis le 1er janvier 2017. Antérieurement, ils étaient amortis sur 12 mois. Ce changement est consécutif à l'abrogation du paragraphe 2 de l'article 36 du CGI par la loi de finances 2017.
- un dépôt de marque « Logotype MATMUT » intervenu en mai 2003 et amorti en linéaire sur 5 ans,
- un dépôt de marque « MATMUT ATLANTIQUE » intervenu en décembre 2016 et amorti en linéaire sur 5 ans,
- un dépôt de marque « AMF Assurances », intervenu en novembre 2008 et non amortissable,
- un nom de domaine du site internet « MUTLOG.fr » pour un montant de 42 € (non amorti).
- un dépôt de marque « MATMUT » intervenu en janvier 2023 et amorti en linéaire sur 5 ans,
- des droits au bail qui font l'objet d'un provisionnement lorsque la valeur d'expertise est inférieure au prix d'acquisition,
- des fonds de commerce inscrits au bilan de MATMUT (transfert des contrats IARD d'AMF SAM) et d'Inter Mutuelles Solutions.

Ces actifs font l'objet, lorsque cela s'avère nécessaire, d'une dépréciation. La marque « AMF Assurances » a fait l'objet d'une dépréciation totale pour un montant de 1 353 K€ en 2018.

3.3 - Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

L'actif immobilier se décompose en 2 grandes catégories :

- Les immeubles d'exploitation :
 - Bureaux
 - Siège
 - Entrepôts
- Les immeubles de placement :
 - Logements
 - Centres commerciaux
 - Bureaux

En application du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, les immeubles sont répartis par composants, amortis linéairement sur les durées suivantes :

Terrain	N/A
Structure	50 ans
Toiture	30 ans
Menuiseries extérieures	30 ans
Lots techniques	20 ans
Détection/Protection incendie	20 ans
Vitrines	20 ans
Ravalement de façades	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Agencements	15 ans
Aménagements extérieurs	15 ans

Cependant, de légères différences sur les durées d'utilisation de biens amortissables dans l'entité Mutuelle Ociane MATMUT existent. Depuis le 1er janvier 2017, cette entité utilise pour toutes ses nouvelles acquisitions les durées d'amortissement appliquées par les autres entités du Groupe MATMUT.

Conformément aux dispositions de l'article R343-11 du Code des Assurances, la valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'évaluations quinquennales actualisées annuellement à l'exception des biens acquis depuis moins de 5 ans. Les biens acquis depuis moins de 5 ans sont valorisés au prix d'acquisition du terrain et au coût de construction, valeur actualisée annuellement.

3.4 - Sociétés civiles immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante : Fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs.

L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par l'entité.

3.5 - Autres Placements

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

Actifs amortissables (R.343-9 & R343-10 amortissables)

Conformément à l'article 122-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Autres actifs (R.343-10 non amortissables)

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R343-11 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés. Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), sont valorisées au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire. Pour les fonds communs de placement à risque dont la valeur de réalisation peut présenter des incertitudes, la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur liquidative attestée.

3.6 - Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable

○ **Placements mobiliers**

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif non amortissable mentionné à l'article R.343-10 du Code des Assurances présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20% au cours des six derniers mois.

La PDD calculée représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision.

Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

- o **Placements immobiliers**

- a) **Biens immobiliers de placement détenus en direct**

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20% supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20% ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

- b) **Sociétés civiles immobilières de placement**

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20%.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles. Une valeur recouvrable peut également être retenue si cela est pertinent.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

- c) **Biens immobiliers d'exploitation détenus en direct**

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique du bien ou de son environnement).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien.

Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage. Il n'est donc pas constaté de PDD.

d) Sociétés civiles immobilières d'exploitation

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles (supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

3.7 - Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme sont enregistrés conformément au règlement n°2002-09 modifié du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des Assurances.

Les instruments financiers détenus ont pour objectif de maintenir un rendement financier. Ils sont comptabilisés dans le poste « Autres placements ».

Ils sont amortis linéairement de la date d'acquisition jusqu'à l'échéance de l'instrument financier à terme.

3.8 - Stocks et travaux en cours

Les coûts de production relatifs aux autres activités sont portés aux comptes de stocks.

Les stocks sont essentiellement attachés à l'activité de promotion immobilière et pour une faible part à l'activité du centre de santé.

3.9 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.10 - Créances et dettes en monnaies étrangères

Non concerné.

3.11 - Contrats de location financement

Suite à la mise application du règlement ANC 2020-01, l'inscription au bilan du preneur des contrats de crédit-bail et assimilés est obligatoire dans les comptes combinés.

MATMUT Mutualité Livre III a souscrit des contrats de location financement. Ces contrats n'ont pas fait l'objet d'un retraitement de combinaison en raison du caractère peu significatif sur les comptes.

3.12 - Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition). Elles font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement varient de 3 à 20 ans.

3.13 - Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés sur cotisations non acquises à l'exercice sont calculés conformément aux dispositions des articles 151-1 et 151-2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015. Ils sont amortis sur l'exercice suivant celui de leur constatation.

3.14 - Autres comptes de régularisation actif et passif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent les intérêts et les loyers acquis et non échus.

Les produits à recevoir figurent en compte de régularisation actif.

Les charges à payer figurent en compte de régularisation passif.

3.15 - Provisions techniques

o Provisions techniques de l'assurance non-vie

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

a) Provision pour cotisations non acquises et provision pour risques en cours

- La provision pour cotisations non acquises constate la part de cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations. Elle est calculée contrat par contrat prorata temporis sur 365 jours.

- La provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (augmenté des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats conclus avant cette date, excède le montant de la provision pour cotisations non acquises relative à ces mêmes contrats. Le calcul est effectué séparément par catégories d'assurance.

Lorsque le rapport Sinistres (y compris frais) / Primes excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour primes non acquises correspondante

Il n'est pas tenu compte des produits financiers futurs attendus au titre desdites cotisations effectivement encaissées, le montant n'en étant pas significatif.

b) Provisions pour sinistres à payer

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier et comprennent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des frais réellement engagés pour la gestion des sinistres réglés.

Elles figurent au bilan pour leur montant net de prévisions de recours à encaisser.

Elles intègrent une estimation de dossiers « Sécheresse ». En raison de la nature même de ces dossiers et notamment de l'état de catastrophe naturelle à obtenir pour verser une indemnisation, il est difficile d'estimer précisément notre engagement. Ainsi, une provision pour les dossiers sécheresses 2023 a été enregistrée pour un montant de 74 M€.

c) Provision pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée, conformément à la réglementation, pour les risques catastrophes naturelles et autres éléments naturels.

d) Autres provisions techniques

- Provision mathématique des rentes non-vie

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances et à l'article 143.2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entité en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions sont calculées selon une méthode déterministe, à partir de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 60% du TME (taux moyen sur les 24 mois précédant la clôture) majoré de 10 points de base et plafonné à 3.5% soit un taux retenu de 1.53 % pour l'exercice 2023.

Pour les rentes dites « Hors Loi de 1974 », pour lesquelles les majorations restent à la charge de l'entité, un taux de majoration de 2.00% est également appliqué.

Le montant obtenu est majoré d'un taux de frais au titre des frais futurs de gestion. Ce taux de frais correspond aux frais de gestion, spécifiques au service des rentes, projetés suivant la durée du portefeuille des rentes de chaque société. Les frais de gestion futurs projetés sont actualisés au même taux réglementaire sans hypothèse d'inflation future.

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Les dotations et les reprises à la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques prévues par le Code des Assurances sont annulées dans la combinaison.

Ces annulations éventuelles donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

o **Provisions techniques de l'assurance vie**

a) Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques ont été calculées conformément à l'article R341-1 du Code des Assurances.

Au 31 décembre de l'exercice, les provisions mathématiques comptabilisées concernent essentiellement les contrats « MATMUT Vie Épargne » (1 167 M€) et les engagements liés à l'acceptation auprès de Mutex d'un portefeuille de contrats « Indemnités Fin de Carrière » (17 M€).

Les contrats MATMUT Vie Épargne et MATMUT Vie Génération ne prévoient ni taux technique, ni taux garanti ; les provisions sont donc calculées à taux 0%.

Les contrats MATMUT Vie Obsèques et MATMUT Prévoyance Obsèques prévoient un taux technique de 1%, 0.25% ou 0% selon la date d'effet ; taux utilisé également dans le calcul des cotisations.

L'acceptation en réassurance bénéficie d'un taux technique de 2.5%.

b) Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est destinée, selon l'article R343-3 du Code des Assurances, à couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Au 31 décembre 2023, aucune provision n'a été constatée.

c) Provisions pour sinistres à payer

Il s'agit des provisions constituées dossier par dossier pour les sinistres survenus et non réglés au 31 décembre 2023.

d) Provisions pour participation aux bénéfices

Les contrats pour lesquels une participation aux bénéfices est prévue contractuellement sont les Bons de Capitalisation, les produits MATMUT Vie Epargne, MATMUT Vie Génération, MATMUT Vie Obsèques et l'assurance des emprunteurs de MUTLOG.

Conformément à l'article R343-3 du Code des Assurances, le compte de participation aux bénéfices techniques et financiers a été établi, globalement pour tous les contrats individuels et collectifs, afin de déterminer la dotation minimale réglementaire.

Parallèlement, ont été réalisés les calculs de participation tels que prévus contractuellement par les conditions générales des contrats concernés.

e) Provision pour aléas financiers

Selon l'article A132-2 du Code des Assurances, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être constituée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

Au 31 décembre 2023, il n'a pas été constitué de provision pour aléas financiers.

f) Provision pour égalisation

MATMUT Vie a constitué une provision pour égalisation sur la coassurance du contrat emprunteur SOCRAM à hauteur de sa quote-part, conformément aux dispositions du contrat. Cette provision est destinée à faire face aux écarts de sinistralité sur les différents exercices.

g) Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Confère le paragraphe inclus dans la partie provisions techniques de l'assurance non-vie.

h) Provisions pour Contrats en Unité de Compte

Les provisions techniques relatives aux contrats en Unité de Compte ont été évaluées en nombre de parts, puis valorisées selon la valeur de la part à la date de clôture.

- **Évaluation des provisions techniques liées à l'activité de réassurance (vie et non vie)**

Les provisions techniques communiquées par les cédantes font l'objet de compléments de provisions, dès lors que leur niveau ne semble pas correspondre aux liquidations ou ne couvre pas les sinistres déclarés tardivement.

3.16 - Provisions pour risques et charges

Une provision pour congés anniversaire est comptabilisée. Cette provision, chargée, cumule les droits acquis de l'année ainsi que ceux des années précédentes.

3.17 - Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe MATMUT, intégrées globalement ou combinées, ont externalisé leurs engagements retraite, charges sociales comprises, par la souscription de contrats d'assurance qui ont produit normalement leurs effets en 2023.

Ces engagements, à l'exclusion de ceux afférents aux salariés de MATMUT Vie, MATMUT & Co, Mutuelle Ociane MATMUT, MUTLOG et MUTLOG GARANTIES et MGEFI font l'objet d'une acceptation en réassurance par MATMUT Vie.

3.18 - Subventions d'investissement

Non concerné.

3.19 - Impôts différés

Des impôts différés ont été calculés sur toutes les différences liées à des décalages temporaires entre la base imposable et le résultat comptable selon la méthode du report variable, c'est à dire selon les règles fiscales et les taux d'imposition connus au moment de l'arrêté des comptes.

Les soldes nets d'impositions différées sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société.

Le solde global d'impôts différés qui est débiteur, pour l'exercice 2023, figure à l'actif du Bilan combiné dans le poste "Autres créances". Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour les entités en dehors du périmètre d'intégration fiscale dont le solde d'impôts différés est créditeur, la comptabilisation est effectuée dans le poste « Provision pour risques ». Au titre de l'exercice 2023, des passifs d'impôts différés ont été constatés pour 134 K€.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si la société a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Conformément aux dispositions de l'article 282-27 du règlement ANC 2020-01, aucune entité du groupe n'est touchée par l'impôt minimum mondial (GloBE). Le groupe effectue la totalité de ses activités dans le cadre de la juridiction française.

3.20 - Réserve de capitalisation

Les dotations et les reprises de la réserve de capitalisation prévue par le Code des Assurances sont annulées dans les comptes combinés sans donner lieu à la constatation d'impôts différés, sauf en cas de forte probabilité de cession en moins-value de titres passibles de cette réserve.

Depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurance non vie ne sont plus concernées par cette réserve.

3.21 - "Stocks options" accordés aux salariés

Non concerné.

3.22 - Règles d'imputation des charges par destination (uniquement Activité Assurance)

Règles d'imputation

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- Les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement ;
- Les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables ;
- Les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Charges facturés par certaines entités du Groupe : MATMUT, Inter Mutuelles Entreprises, MATMUT Protection Juridique, MATMUT Mutualité, SGAM Matmut.

Ces charges refacturées correspondent au coût des prestations mises à disposition pour le compte des entités. Ces prestations intègrent les moyens matériels et humains en matière de :

- Services métiers (gestion des sinistres, gestion des contrats, ...)
- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles).

Les frais sont facturés sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondante

3.23 - Intégration fiscale

Par convention en date du 28 mars 2007, MATMUT a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du CGI. Le périmètre d'intégration comprend les sociétés suivantes :

- Société mère intégrante : MATMUT
- Sociétés filiales intégrées :
 - MATMUT & Co ;
 - MATMUT Développement ;
 - MATMUT Immobilier ;
 - MATMUT Location Véhicules ;
 - MATMUT Protection juridique ;
 - MATMUT Patrimoine ;
 - SAS PDC 1, PDC 2 (Non consolidées).

Toutes ces sociétés ont leur siège social au 66, Rue de Sotteville, 76100 ROUEN.

Les sociétés intégrées comptabilisent dans leurs comptes la charge d'impôt sur les sociétés correspondant à leur résultat fiscal propre. La société mère règle pour le groupe d'intégration fiscale l'IS global et les filles remboursent leurs IS à la mère.

3.24 - Produits nets de placement dans les comptes de résultat sectoriels de l'annexe

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des provisions techniques figurent dans le cadre technique et ceux issus du placement des fonds propres sont placés dans le cadre hors compte technique.

3.25 - Résultats par action

Non concerné.

4 – Périmètre de combinaison

Les sociétés du Groupe MATMUT dont il est détenu, directement ou indirectement, une fraction de leur capital égale ou supérieure à 20% sont retenues dans le périmètre de combinaison, à l'exclusion de celles dont l'intégration n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat.

En application de ces critères, les participations exclues du périmètre de combinaison demeurent classées au bilan combiné dans la rubrique "placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation".

Sont également exclues du périmètre de combinaison, en vertu des dispositions spécifiques prévues au règlement CRC 00-05, les entreprises immobilières ou de placement collectif en valeurs mobilières détenues pour la représentation des engagements d'assurance ainsi que les groupements de moyens dont les résultats ont été enregistrés, pour leur quote-part, dans les comptes individuels des entreprises du Groupe.

Les sociétés sont combinées :

- Par intégration globale lorsque la société mère possède, directement ou indirectement, un pourcentage de contrôle égal ou supérieur à 50% lui assurant le contrôle exclusif de la gestion ;
- Par intégration proportionnelle lorsque la société mère partage le contrôle d'une entreprise exploitée en commun avec un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord ;
- Par mise en équivalence lorsque la société mère possède, directement ou indirectement, un pourcentage de contrôle égal ou supérieur à 20% et exerce une influence notable et durable sur les politiques financière et opérationnelle ;
- Par combinaison lorsque la société mère constitue avec des sociétés un ensemble économique dont la cohérence ne résulte pas de lien en capital.

A noter, concernant la société Inter Mutuelles Assistance, ce sont les comptes consolidés qui sont intégrés.

5 – Comparabilité des comptes

Changements de modalités d'application ou de présentation comptables

Néant

Entrées dans le périmètre

A partir du 1^{er} janvier 2023, MGEFI rejoint la SGAM MATMUT. Elle est consolidée selon la méthode de la combinaison.

Sorties du périmètre

Il n'y a eu aucune sortie de périmètre sur l'exercice 2023.

Événements postérieurs à la clôture

Un contrôle URSSAF portant sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 va débuter en mars 2024.

6 – Périmètre et méthode 2023

Sociétés	Pays	2023		2022		Méthode de consolidation	Date de clôture
		Contrôle	Intérêts	Contrôle	Intérêts		
ACTIVITÉS D'ASSURANCE							
Matmut	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Mutuelle Ociane Matmut	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Matmut Vie	France	99,99%	100,00%	99,99%	99,99%	IG - Intégration globale	31.12
Inter Mutuelles Entreprises	France	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	IG - Intégration globale	31.12
Matmut Mutualité	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Matmut Protection Juridique	France	97,50%	97,50%	97,50%	97,50%	IG - Intégration globale	31.12
Matmut & Co.	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
Mutlog Garanties	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Mutlog	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
AMF SAM	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Cardif IARD	France	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%	ME - Mise en équivalence	31.12
MGEFI	France	100,00%	100,00%			Combinaison	31.12
AUTRES ACTIVITÉS							
SGAM MATMUT	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
MATMUT PATRIMOINE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
MATMUT Mutualité Livre III	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	France	29,57%	29,57%	29,57%	29,57%	ME - Mise en équivalence	31.12
INTER MUTUELLES SOLUTIONS	France	100,00%	60,00%	100,00%	60,00%	IG - Intégration globale	31.12
MATMUT Développement (a)	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	ME - Mise en équivalence	31.12
MATMUT Immobilier	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
MATMUT Location Véhicules	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
MPE	France	100,00%	99,14%	100,00%	99,14%	IG - Intégration globale	31.12
SCI Lancereaux	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12

(a) La mise en équivalence a été choisie pour cette entité car les montants pris en compte d'après les comptes sociaux sont peu significatifs par rapport aux montants représentés par le groupe.

Synthèse	2023	2022
Entités intégrées globalement	10	10
Entités combinées (dont SGAM MATMUT)	9	8
Entités intégrées proportionnellement	-	-
Entités mises en équivalence	3	3
TOTAL	22	21

7 – Pour le bilan actif - Chiffres en milliers d'euros

7.1 – Ecart d'acquisition

Ecarts d'acquisition positifs	Matmut Vie	Cardif IARD	Inter Mutuelles Assistance	Total
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture de l'exercice	-	59 036	-	59 036
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	1	-	-	1
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	1	-	-	1
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	-	59 036	-	59 036

Ecarts d'acquisition négatifs	Matmut Vie	Cardif IARD	Inter Mutuelles Assistance	Total
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture de l'exercice	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-	-	-	-
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	-	-	-	-

7.2 – Actifs incorporels

Postes du bilan	Montants bruts						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice (-)	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Frais d'établissement	2 460	-	-	-	-	-	2 460
Dépôts et marques	1 399	-	-	2	-	-	1 402
Droit au bail	14 773	-	-	-	(82)	-	14 690
Logiciels	40 982	17 778	-	8 144	(82)	689	67 510
Fonds de commerce	4 161	-	-	-	-	-	4 161
Avances sur logiciels	1 208	-	-	-	-	(759)	450
Autres immobilisations incorporelles	43 629	-	-	21 542	(2 187)	-	62 984
Total	108 612	17 778	-	29 688	(2 352)	(70)	153 656
Postes du bilan	Amortissements						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Frais d'établissement	2 460	-	-	-	-	-	2 460
Dépôts et marques	35	-	-	3	-	-	38
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels	25 727	5 926	-	9 017	-	-	40 671
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 946	-	-	6 614	-	-	10 561
Total	32 168	5 926	-	15 635	-	-	53 728
Postes du bilan	Provisions						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et marques	1 353	-	-	-	-	-	1 353
Droit au bail	13 423	-	-	164	(527)	-	13 061
Logiciels	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Avances sur logiciels	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	354	-	-	354
Total	14 776	-	-	518	(527)	-	14 768
Postes du bilan	Montants nets						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice					
	Frais d'établissement	-	-				
Dépôts et marques	12	11					
Droit au bail	1 350	1 629					
Logiciels	15 255	26 840					
Fonds de commerce	4 161	4 161					
Avances sur logiciels	1 208	450					
Autres immobilisations incorporelles	39 683	52 070					
Total	61 668	85 160					

Aucun coût d'emprunt incorporé dans le coût des actifs incorporels

7.3 – Placements des entreprises d'assurance

7.3.1 – Terrains et constructions

Postes du bilan	Montants bruts									
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice (-)	Transfert de comptes à comptes	Autres mouvements	Transferts et autres mouvements	Ecart de conversion	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion							
Terrains	29 630				(379)	199	(0)	199		29 450
Constructions achevées	466 617			1 344	(3 937)	2 914	(0)	2 914		466 938
Constructions en cours	5 713			8 972	(19)	(2 216)	0	(2 216)		12 450
Parts de SCI non cotées	120 740	11 173		28 000	(0)		0	0		159 914
Autres										
Total	622 701	11 173		38 315	(4 335)	897	(0)	897		668 752

Postes du bilan	Amortissements									
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transfert de comptes à comptes	Autres mouvements	Transferts et autres mouvements	Ecart de conversion	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion							
Constructions achevées	220 067	-	-	16 093	(2 824)	1 358	(0)	1 358	-	234 694
Total	220 067	-	-	16 093	(2 824)	1 358	(0)	1 358	-	234 694

Postes du bilan	Provisions									
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transfert de comptes à comptes	Autres mouvements	Transferts et autres mouvements	Ecart de conversion	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion							
Terrains	128	-	-	-	(128)	-	-	-	-	-
Constructions achevées	613	-	-	560	(170)	-	-	-	-	1 004
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	17 645	-	-	1 720	(0)	-	(0)	(0)	-	19 364
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	18 386	-	-	2 280	(298)	-	(0)	(0)	-	20 368

Postes du bilan	Montants nets	
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Terrains	29 503	29 450
Constructions achevées	245 937	231 240
Constructions en cours	5 713	12 450
Parts de SCI non cotées	103 096	140 549
Autres	-	-
Total	384 249	413 690

7.3.2 – Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

Identification		2023				
Nom	Siège	Part de capital déte nu	Fonds propres dern.ex.connu	Résultat dern.ex.connu	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
D' ARVA SA	245, rue du Stade - BP 98732 Chauray, 79027 Niort Cedex 9	0,01%	21 113	1 434	443	2 487
ESFIN SA	2, Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 92400 COURBEVOIE	0,01%	52 450	2 322	5 489	5 812
FONCIERE HOSPI GRAND OUEST SAS	29, Quai François Mitterand 44000 NANTES	0,01%	102 367	6	10 011	13 014
HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICES	62, rue Jeanne d'Arc 75013 PARIS 13	0,01%	46 743	292	5 328	5 423
ICE OPPORTUNITY	9-11 Rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS	0,03%	5 539	(884)	2 858	2 858
MATMUT INNOVATION SAS	66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN	0,10%	1 176	(2 741)	5 980	8 176
OFIVALMO PARTENAIRES	22, Rue Vernier 75017 PARIS	0,02%	37 542	52 334	1 199	8 510
PROTIUM	9-11 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	0,04%	4 515	-	1 750	1 750
Autres titres de participation					932	3 091
					-	-
Total					33 989	51 121

Identification		2022				
Nom	Siège	Part de capital déte nu	Fonds propres dern.ex.connu	Résultat dern.ex.connu	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
D' ARVA SA	245, rue du Stade - BP 98732 Chauray, 79027 Niort Cedex 9	0,01%	19 679	1 504	443	2 318
ESFIN SA	2, Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 92400 COURBEVOIE	0,01%	50 128	(35)	5 489	5 752
FONCIERE HOSPI GRAND OUEST SAS	29, Quai François Mitterand 44000 NANTES	0,01%	102 361	1	10 011	12 013
HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICES	62, rue Jeanne d'Arc 75013 PARIS 13	0,01%	46 451	(2 587)	5 328	5 389
ICE OPPORTUNITY	9-11 Rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS	0,03%	4 676	79	1 542	1 542
MATMUT INNOVATION SAS	66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN	0,10%	3 578	958	3 880	6 883
OFIVALMO PARTENAIRES	22, Rue Vernier 75017 PARIS	0,01%	19 767	787	1 235	2 372
AV INVEST A	6, rue Yves Toudic, 75010 Paris	0,06%	5 566	5 545	30	3 313
Autres titres de participation					902	1 830
Créances rattachées à des participations					-	-
Total					28 860	41 414

Les participations comprises dans les tableaux ci-dessus et dépassant le seuil de détention de 20% n'ont pas été intégrées dans la combinaison du fait de leur caractère non significatif.

7.3.3 – Autres placements

Postes du bilan	Montants bruts	
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actions et titres à revenus variables	36 609	31 779
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	607 520	780 062
Parts d'OPCVM à revenus fixes	634 264	532 661
Obligations et titres à revenus fixes	3 570 602	3 924 038
Autres placements	63 493	68 294
Instruments financiers à terme	-	-
Total	4 912 488	5 336 835

Postes du bilan	Corrections de valeur					
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
Actions et titres à revenus variables	5 309	-	548	(4 374)	52	1 534
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	860	21	2 584	10	44	3 519
Parts d'OPCVM à revenus fixes	92	52	112	-	(96)	160
Obligations et titres à revenus fixes	11 501	1 937	14 803	(17 031)	-	11 209
Autres placements	153	134	4 503	(0)	0	4 790
Instruments financiers à terme	(0)	-	-	-	-	-
Total	17 915	2 145	22 549	(21 396)	0	21 213

Postes du bilan	Montants nets	
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actions et titres à revenus variables	31 300	30 244
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	606 660	776 544
Parts d'OPCVM à revenus fixes	634 171	532 501
Obligations et titres à revenus fixes	3 559 101	3 912 829
Autres placements	63 341	63 504
Instruments financiers à terme	0	-
Total	4 894 573	5 315 622

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 213 019 K€.

7.3.4 – Etat récapitulatif des placements des entreprises d'assurance

	2023			2022		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	668 752	413 690	637 418	622 701	384 249	592 578
Titre de participation	34 956	33 989	51 954	31 422	28 860	41 414
Actions et titres à revenus variables	31 779	30 244	56 225	36 609	31 300	57 169
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	780 062	776 544	816 586	607 520	606 660	611 442
Parts d'OPCVM à revenus fixes	532 661	532 501	538 884	634 264	634 171	636 706
Obligations et titres à revenus fixes	3 924 038	3 912 829	3 483 841	3 570 602	3 559 101	2 997 595
Autres placements	68 293	63 502	62 773	63 492	63 339	61 970
Placement des contrats en UC	2	2	2	2	2	2
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	0	-
Total	6 040 543	5 763 301	5 647 683	5 566 611	5 307 681	4 998 875
Total des placements cotés	5 122 451	5 129 507	4 747 075	4 715 816	4 715 210	4 162 369
Total des placements non cotés	918 092	633 794	900 608	850 795	592 471	836 506
Total	6 040 543	5 763 301	5 647 683	5 566 611	5 307 681	4 998 875
Dont placements d'assurance vie	1 539 056	1 544 579	1 401 691	1 402 308	1 403 958	1 214 379
Dont placements d'assurance non vie	4 501 487	4 218 722	4 245 992	4 164 303	3 903 724	3 784 496
Total	6 040 543	5 763 301	5 647 683	5 566 611	5 307 681	4 998 875

7.3.5 – Etat récapitulatif des placements des autres entreprises

	2023			2022		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	82 965	62 548	95 164	82 965	64 736	97 184
Titres de participation	0	0	0	0	0	0
Actions et titres à revenus variables	3 008	3 008	3 008	1 431	1 431	1 431
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	59 901	57 509	82 163	50 354	48 755	69 729
Parts d'OPCVM à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Obligations et titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Autres placements	72	72	72	53	53	53
Total	145 947	123 137	180 407	134 804	114 976	168 398
Total des placements cotés	59 901	57 509	82 163	50 354	48 755	69 729
Total des placements non cotés	86 045	65 628	98 244	84 450	66 221	98 668
Total	145 947	123 137	180 407	134 804	114 976	168 398

7.4 – Titres mis en équivalence

Postes du bilan	2022	Variation de capital	Variation de périmètre	Autres	Distributions de dividendes	Quote part de résultat N	2023
Activités d'assurance	34 971	-	-	-	-	(2 815)	32 156
CARDIF IARD	34 971	-	-	-	-	(2 815)	32 156
Autres activités	104 281	-	-	83	-	7 295	111 659
IMA	102 583	-	-	83	-	7 578	110 244
MATMUT Développement	1 698	-	-	-	-	(283)	1 415
Total	139 252	-	-	83	-	4 480	143 815

7.5 – Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques

Postes du bilan	2023		2022	
	Activités non-vie Montant net	Activités vie Montant net	Activités non-vie Montant net	Activités vie Montant net
Parts des réassureurs (sinistres)	395 823	3 253	357 718	3 597
Total	395 823	3 253	357 718	3 597

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 17 K€ (activités non-vie).

7.6 – Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance

Postes du bilan	2023						2022
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Opérations d'assurance	105 056	(1 615)	103 440	102 482	958	-	96 214
Primes restant à émettre	(8 583)	-	(8 583)	(8 583)	-	-	(7 225)
Créances sur les sociétaires	107 065	(1 615)	105 450	105 450	-	-	97 921
Créances de coassurance et acceptations	5 703	-	5 703	4 745	958	-	4 606
Autres tiers	870	-	870	870	-	-	913
Opérations de réassurance	78 662	-	78 662	78 662	-	-	81 560
Créances de réassurance	78 662	-	78 662	78 662	-	-	81 560
Total	183 718	(1 615)	182 102	181 144	958	-	177 775

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 5 581 K€ en opérations d'assurance et de 351 K€ en opérations de réassurance.

7.7 – Créances sur les entreprises du secteur bancaire

Postes du bilan	2023						2022
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	75 919	-	75 919	75 919	-	-	85 419
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	75 919	-	75 919	75 919	-	-	85 419
Autres entreprises	16 872	-	16 872	16 872	-	-	18 876
Avoirs en banque des autres entreprises	16 872	-	16 872	16 872	-	-	18 876
Total	92 792	-	92 792	92 792	-	-	104 294

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 207 K€ (entreprises d'assurance).

7.8 – Autres créances

Postes du bilan	2023						2022
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	287 113	(8 704)	278 409	175 051	91 912	11 445	302 928
Personnel	291	-	291	291	-	-	114
État, Organismes sociaux (dont impôts différés, cf détail au § 7.9)	79 527	-	79 527	79 373	154	-	122 708
Débiteurs divers	207 295	(8 704)	198 591	95 387	91 758	11 445	180 107
Autres entreprises	35 138	(466)	34 672	24 765	9 908	-	59 176
Personnel	15	-	15	15	-	-	4
État, Organismes sociaux (dont impôts différés, cf détail au § 7.9)	9 688	-	9 688	9 688	-	-	8 974
Débiteurs divers	25 435	(466)	24 969	15 061	9 908	-	50 199
Total	322 251	(9 170)	313 081	199 816	101 820	11 445	362 104

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 14 823 K€ (entreprises d'assurance).

7.9 – Impôts différés (compris dans les "autres créances" et détaillés sur la ligne "Etat, organismes sociaux")

	2023	2022
Différences temporaires	75 468	73 500
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	13 381	4 570
Provisions pour dépréciation à caractère durable	1 478	913
Participation	167	147
Provisions techniques réintégrées	48 504	49 429
Reports fiscaux déficitaires	20 701	23 231
Activation des frais de développement	(13 450)	(10 250)
Autres différences temporaires	4 686	5 460
TOTAL	75 468	73 500

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 1 711 K€.

7.10 – Autres actifs

Postes du bilan	2023			2022
	Montant brut	Amortissements provisions	Montant net	Montant net
Actifs corporels d'exploitation	200 570	139 427	61 143	65 778
- Activités non vie	172 970	123 656	49 314	55 980
- Activités vie	551	176	375	333
- Autres activités	27 049	15 595	11 454	9 464
Autres actifs	52 410	5 452	46 958	27 916
- Autres activités	52 410	5 452	46 958	27 916
Total	252 980	144 879	108 101	93 694

Aucun coût d'emprunt incorporé dans le coût des stocks des autres actifs

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 331 K€ (activités non-vie).

7.11 – Comptes de régularisation actif

Postes du bilan	2023	2022
Frais d'acquisition reportés	15 248	15 049
- Activités non vie	15 248	15 049
- Activités vie	-	-
Autres	58 792	30 113
- Intérêts et loyers acquis	39 457	29 825
- Charges constatées d'avance	19 334	162
- Evaluations techniques de réassurance	-	-
- Autres comptes de régularisation	1	126
Total	74 040	45 162

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 1 775 K€.

8 - POUR LE BILAN PASSIF - Chiffres en milliers d'euros

8.1 – Tableau de variation des capitaux propres

		Fonds d'établissement	Réserves combinées	Résultat combiné	Autres	Dividendes versés	Total
Situation à la clôture	2022	211 060	1 718 546	46 884	3 021	-	1 979 511
Variation de périmètre		132 047	47 219	-	-		179 266
Affectation du résultat N-1			46 884	(46 884)		(0)	(0)
Résultat de l'exercice				44 057			44 057
Écarts de réévaluation			-		(17)		(17)
Fonds de dotation avec droit de reprise					-		-
Variations de capital			(4)				(4)
Autres		-	(23)	-	-		(23)
Situation à la clôture	2023	343 106	1 812 623	44 057	3 004	(0)	2 202 790

8.2 – Intérêts minoritaires

	Intérêts minoritaires
Situation à la clôture 31/12/2022	29 890
Mouvements de périmètre	(3)
Autres mouvements	4
Affectation de résultat	
Dividendes (-)	(500)
Résultat de l'exercice	2 168
Situation à la clôture 31/12/2023	31 559

8.3 – Contribution des entreprises combinées dans le résultat et les capitaux propres

	2023		2022	
	Résultat net	Capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Entreprises combinées	26 835	2 061 290	27 913	1 818 919
MATMUT	6 003	1 236 694	9 885	1 194 611
MATMUT Mutualité	6 713	88 565	5 889	81 752
MUTUELLE OCIANE MATMUT	9 827	415 749	9 354	405 921
AMF SAM	1 647	40 292	1 995	38 445
MUTLOG	355	41 926	565	41 731
MUTLOG GARANTIES	1	47 537	103	47 482
MGEFI	2 167	181 429		
SGAM MATMUT	13	5	5	(8)
MATMUT Mutualité Livre III	110	9 095	117	8 986
Entreprises mises en équivalence	4 480	14 570	1 101	10 007
Entrep. intégrées proportionnellement				
Entreprises intégrées globalement	12 742	126 930	17 870	150 585
Total	44 057	2 202 790	46 884	1 979 511

8.4 – Passifs subordonnés

Postes du bilan	2023				2022
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Nature d'entreprise débitrice					
SOLIMUT (Titres subordonnés à durée indéterminée)	20 000	-	-	20 000	20 000
MASFIPI (Titres subordonnés à durée indéterminée)	9 000	-	-	9 000	-
Total	29 000	-	-	29 000	20 000

8.5 – Provisions techniques

8.5.1 – Provisions techniques assurance non-vie

Postes du bilan	2023	2022
Provisions pour cotisations non acquises	118 221	116 451
Provisions pour sinistres à payer	2 800 155	2 651 297
Provisions pour égalisation	4 803	5 054
Provisions mathématiques de rentes	312 747	347 603
Provisions pour risques en cours	20 259	13 595
Provisions pour participations aux bénéfices & ristournes	332	257
Autres provisions techniques	31	61
Total	3 256 547	3 134 317

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 43 962 K€.

8.5.2 – Provisions techniques assurance vie

Postes du bilan	2023	2022
Provisions pour sinistres à payer	15 593	13 291
Provisions pour égalisation	564	517
Provisions mathématiques	1 247 943	1 162 298
Provisions pour participations aux bénéfices	97 039	102 941
Autres provisions techniques	2	2
Total	1 361 142	1 279 048

8.6 – Liquidation des provisions de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs (hors assurances vie)

Postes du bilan	2023	2022
Provisions pour sinistres à l'ouverture de l'exercice	2 543 011	2 248 462
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	703 871	563 043
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture de l'exercice	1 828 135	1 705 203
Boni / Mali sur exercices antérieurs	11 005	(19 785)

8.7 – Provisions pour risques et charges

	2023	2022
Provisions pour risques	7 289	3 715
Provisions pour litiges	7 289	3 595
Provisions pour amendes et pénalités	-	120
Provisions pour pertes de change		
Provisions pour moins-values sur titres gérés		
Prov. Perte de cautionnement à l'étranger		
Provisions pour créances douteuses		
Provisions pour charges	22 209	17 007
Provisions pour imposition différée	134	10
Provisions pour impôts	1 735	
Provisions pour restructuration		
Provisions pour pensions	(0)	-
Prov. avances de comm. des réassureurs		
Provisions pour charges à répartir		
Autres provisions pour charges	9 363	5 925
Provisions pour congés anniversaires	10 683	10 792
Fonds dédiés	294	279
Total	29 498	20 722

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 3 523 K€.

8.8 – Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

Postes du bilan	2023				2022
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Opérations d'assurance	13 895	13 895	-	-	12 539
Comptes sociétaires	13 895	13 895	-	-	12 539
Opérations de réassurance	36 215	36 215	-	-	32 640
Dettes pour dépôts espèces	14 635	14 635	-	-	29 168
Autres dettes	21 580	21 580	-	-	3 472
Total	50 110	50 110	-	-	45 179

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 15 K€ (opérations de réassurance).

8.9 – Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

Postes du bilan	2023				2022
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	38 671	38 671	-	-	41 736
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	38 671	38 671	-	-	41 736
Autres entreprises	174	174	-	-	377
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	174	174	-	-	377
Total	38 845	38 845	-	-	42 113

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 1 444 K€ (entreprises d'assurance).

8.10 – Autres dettes

Postes du bilan	2023				2022
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	289 814	289 107	707	0	216 669
Dépôts et cautionnements	3 617	2 910	707	-	4 068
Autres emprunts	1 415	1 415	-	-	1 327
Personnel	65 507	65 507	-	-	64 370
État, Organismes sociaux	96 265	96 265	-	-	82 335
Autres dettes	123 011	123 011	-	0	64 569
Autres entreprises	11 818	11 797	21	-	16 507
Dépôts et cautionnements	21	-	21	-	20
Dettes fournisseurs	5 903	5 903	-	-	6 297
Personnel	1 859	1 859	-	-	2 141
Etat, Organismes sociaux	4 007	4 007	-	-	7 806
Autres dettes	28	28	0	-	241
Total	301 632	300 903	729	0	233 175

L'entrée de MGEFI au 01/01/2023 représente une contribution supplémentaire pour le Groupe de 33 879 K€ (entreprises d'assurance).

8.11 – Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique

	2023	2022
Résultat net de l'exercice (comptes combinés)	44 057	46 884
IS (comptes combinés)	8 521	846
Résultat des minoritaires sur intégration globale	2 168	(572)
Annulation des résultats des entreprises mises en équivalence	(4 480)	(1 101)
Résultat taxable théorique	50 267	46 056
Charge d'impôt théorique	12 984	11 896
Charge d'IS comptes combinés	8 521	846
<i>Dont impôts exigibles</i>	8 236	3 164
<i>Dont impôts différés</i>	285	(2 319)
Ecart d'impôt à expliquer	(4 463)	(11 051)
<i>Analyse de l'écart :</i>		
Impact des charges définitivement non déductibles	(2 832)	(11 014)
Impact des variations de taux	(1)	3
Réduction d'impôt au titre des dons et crédits d'impôts	(2 997)	(2 269)
Impact net de l'intégration fiscale (y compris imputation du report déficitaire)	564	357
Déficits imputés sur résultats de l'exercice	(199)	0
Autres	1 001	1 872
Total des écarts expliqués	(4 463)	(11 051)
Ecarts non expliqués	0	0

8.12 – Comptes de régularisation passif

Postes du bilan	2023	2022
Produits constatés d'avance (Autres activités)	42 171	42 881
- Contrat de promotion immobilière Matmut Immobilier	42 094	42 759
- Autres	77	122
Autres comptes de régularisation (Activités assurance)	349	121
Total	42 520	43 003

8.13 – Tableau des engagements reçus et donnés

Postes du bilan	2023		2022	
	Assurances	Autres activités	Assurances	Autres activités
Engagements reçus	92 351	115	102 702	115
Engagements donnés	(169 655)	(724)	(174 494)	(882)
- Avals, cautions et garanties de crédit	(8 963)	-	(5 385)	-
- Titres et actifs acquis avec eng de revente	-	-	-	-
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	(142 998)	(724)	(153 094)	(882)
- Autres engagements donnés	(17 694)	(0)	(16 015)	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	154 034	-	119 847	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-	-
Total	76 730	(609)	48 055	(767)
TOTAL		76 121		47 288

9 - POUR LE COMPTE DE RESULTAT - Chiffres en milliers d'euros

9.1 – Produits financiers nets de charges

	2023		2022	
	Non-vie	Vie	Non-vie	Vie
Revenus des placements	95 199	25 602	92 531	24 285
Autres produits des placements	26 599	7 479	16 721	8 043
Produits provenant de la réalisation des placements	48 402	3 452	130 255	10 922
Ajustement ACAV (plus-values)	-	0	-	-
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(10 989)	(2 829)	(18 395)	(3 096)
Autres charges des placements	(39 778)	(3 044)	(28 432)	(2 313)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(7 506)	(1 664)	(14 966)	(2 613)
Ajustement ACAV (moins-values)	-	-	-	(0)
TOTAL	111 927	28 996	177 714	35 229
TOTAL Assurances	140 924		212 943	
Autres activités	-1 523		702	
TOTAL	139 401		213 644	

9.2 – Autres produits d'exploitation

	2023			2022
	Non-vie	Vie	Autres activités	Toutes activités
Autres produits techniques	68 840	1 246	26	54 432
Variation de stock de travaux en-cours MATMUT Immobilier			19 577	17 538
Produits divers MATMUT Location Véhicules			69	137
Produits divers MATMUT Mutualité Livre III			1 655	1 547
TOTAL	68 840	1 246	21 327	73 653
			91 413	

9.3 – Résultat exceptionnel

	2023	2022
Produits exceptionnels	7 608	2 856
Produits de cession d'actif (autres activités)	1 449	1 199
Produits de cession d'actif (Entreprises d'assurance)	22	-
Litiges salariés - Reprise provision	2 641	1 032
Produits exceptionnels fiscaux	1 229	58
Autres	2 266	567
Charges exceptionnelles	8 297	3 822
VNC (autres activités)	308	326
VNC (Entreprises d'assurance)	13	-
Litiges salariés	2 084	2 911
Contrôle fiscal et autres charges fiscales	1 694	410
Perte sur promotion immobilière	1 750 000	-
Autres	(1 745 802)	175
Résultat exceptionnel	(690)	(966)

9.4 – Autres produits nets de l'activité d'assurance

	2023	2022
Produits non techniques	2 229	2 893
Résultat net sur cessions d'actifs	(1 009)	(632)
Charges non techniques	(6 830)	(5 227)
Autres produits nets	(5 609)	(2 966)

10 – AUTRES INFORMATIONS - Chiffres en milliers d'euros

10.1 – Charges de personnel

	2023	2022
Salaires	302 446	283 664
Charges sociales	132 202	126 120
Autres charges sociales	53 821	58 667
TOTAL	488 469	468 451

10.2 – Effectif

	2023	2022
Direction	38	29
Cadres	2 907	2 739
Employés	3 879	3 807
TOTAL	6 825	6 574

10.3 – Informations sectorielles

10.3.1 – Comptes techniques

10.3.1.1 – Compte technique de l'assurance non-vie

	2023			2022
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	2 763 090	158 329	2 604 760	2 303 444
Primes	2 764 860	158 320	2 606 540	2 301 098
Variation des primes non acquises	(1 771)	9	(1 780)	2 345
Part du compte technique dans les produits nets de placement	88 651	-	88 651	137 744
Autres produits techniques	68 840	(2 069)	70 909	53 484
Charges des sinistres	(2 443 912)	(210 578)	(2 233 333)	(2 031 640)
Prestations et frais payés	(2 339 017)	(173 310)	(2 165 706)	(1 874 222)
Charges des provisions pour sinistres	(104 895)	(37 268)	(67 627)	(157 418)
Charges des autres provisions techniques	28 228	(830)	29 058	6 509
Participation aux résultats	(6)	-	(6)	(5)
Frais d'acquisition et d'administration	(456 617)	(2 841)	(453 776)	(412 045)
Frais d'acquisition	(323 330)	-	(323 330)	(301 433)
Frais d'administration	(133 287)	-	(133 287)	(115 289)
Commissions reçues des réassureurs	-	(2 841)	2 841	4 677
Autres charges techniques	(59 165)	-	(59 165)	(37 976)
Variation de la provision pour égalisation	251	-	251	338
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	(10 639)	(57 988)	47 349	19 853
Participation des salariés	(17 500)	-	(17 500)	(16 884)
Produits nets des placements hors part du compte technique	23 276	-	23 276	39 970
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition	(4 863)	(57 988)	53 126	42 938

10.3.1.2 – Compte technique de l'assurance vie

	2023			2022
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	160 089	8 285	151 804	99 859
Part du compte technique dans les produits nets de placement	25 380	-	25 380	32 701
Ajustement ACAV (plus value)	0	-	0	-
Autres produits techniques	1 246	-	1 246	1 301
Charges des sinistres	(84 336)	(2 341)	(81 995)	(75 594)
Prestations et frais payés	(82 103)	(2 686)	(79 416)	(74 720)
Charges des provisions pour sinistres	(2 233)	345	(2 578)	(874)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	(57 309)	(2)	(57 307)	(11 423)
Provisions d'assurance vie	(57 261)	(2)	(57 259)	(11 491)
Provisions en UC	(0)	-	(0)	0
Autres provisions techniques	(48)	-	(48)	68
Participation aux résultats	(22 687)	(594)	(22 093)	(28 603)
Frais d'acquisition et d'administration	(13 935)	(2 456)	(11 479)	(10 158)
Frais d'acquisition	(11 047)	-	(11 047)	(10 482)
Frais d'administration	(2 888)	-	(2 888)	(2 458)
Commissions reçues des réassureurs	-	(2 456)	2 456	2 782
Ajustement ACAV (moins value)	-	-	-	(0)
Autres charges techniques	(1 838)	-	(1 838)	(2 780)
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	6 611	2 892	3 719	5 304
Participation des salariés	(70)	-	(70)	(45)
Produits nets des placements hors part du compte technique	3 616	-	3 616	2 528
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition	10 157	2 892	7 265	7 787

10.3.2 – Ventilation des primes émises par zone géographique

	2023		2022
	Non-vie	Vie	
FRANCE	2 764 860	160 089	2 476 836
Union européenne			
AUTRES			
TOTAL	2 764 860	160 089	2 476 836

10.3.3 – Ventilation des primes émises et des provisions techniques brutes globales par catégorie

	2023		2022	
	Primes émises	Provisions techniques brutes	Primes émises	Provisions techniques brutes
Activités non-vie				
Dommages corporels individuels	678 053	199 670	402 565	133 991
Dommages corporels collectifs	151 086	19 358	130 356	20 060
Automobile	1 087 686	1 787 886	1 034 350	1 865 964
Dommages aux biens des particuliers	442 202	462 930	412 087	446 620
Dommages aux biens professionnels	44 248	69 218	41 965	71 690
Catastrophes naturelles	49 996	493 313	46 840	371 273
Responsabilité civile générale	9 095	105 598	10 681	111 307
Protection juridique	133 487	78 910	133 271	78 226
Assistance	149 072	21 133	143 876	20 788
Pertes pécuniaires	9 014	10 813	8 060	7 541
Transports	3 652	3 113	3 642	3 796
Construction	-	31	-	61
Crédits et cautions	-	-	-	-
Acceptations	7 269	4 575	886	3 001
TOTAL Non-Vie	2 764 860	3 256 547	2 368 578	3 134 317
Activités vie				
Contrats collectifs en cas de décès	2 286	2 272	2 021	1 999
Autres contrats individuels	156 037	1 342 143	104 522	1 260 393
Capitalisation	-	-	-	-
Acceptations	1 765	16 725	1 715	16 656
Contrats en unités de comptes	-	2	-	2
TOTAL Vie	160 089	1 361 142	108 258	1 279 048
TOTAL	2 924 949	4 617 689	2 476 836	4 413 366

10.4 – Réserve de capitalisation incluse dans les réserves combinées

	2023	2022
MATMUT Vie	334	334
Mutlog		
TOTAL	334	334

10.5 – Honoraires de Commissariat aux comptes TTC

	2023	2022
Certification des comptes :	1 171	915
Burette	510	455
Mazars	455	359
Deloitte	158	-
Primaudit	21	76
Y Audit	12	11
Grant Thornton	15	14
Missions complémentaires :	9	70
<i>Burette</i>	5	8
<i>Mazars</i>	5	62
Total en charge de l'exercice	1 180	985

10.6 – Compte d'exploitation des autres activités

	2023	2022
Chiffre d'affaires	11 711	12 193
Autres produits d'exploitation	20 760	19 188
Achats consommés	(23 406)	(21 348)
Charges de personnel (y compris participation des salariés)	(7 219)	(6 585)
Autres charges d'exploitation	(125)	(68)
Impôts et taxes	(1 033)	(979)
Dotations aux amortissements et provisions nettes (hors écarts d'acquisition)	(2 989)	(3 842)
Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	(2 301)	(1 440)
Charges et produits financiers	(1 523)	702
Total	(3 824)	(738)



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31.12.2023

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUYETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

SGAM Matmut

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par le code des assurances
RCS : Rouen 513 866 723

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux affiliés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société du groupe d'assurance mutuelle MATMUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de la déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux affiliés de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux affiliés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société du groupe d'assurance mutuelle MATMUT par l'assemblée générale du 24 octobre 2008 pour le cabinet Mazars et pour le cabinet SEC Burette.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars et le cabinet SEC Burette étaient dans la 16^{ème} année de leur mission sans interruption dont 4 années depuis que la SGAM Matmut est devenue Entité d'Intérêt Publique (EIP).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Désignation des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les point clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 mai 2024

SEC BURETTE

Rouen, le 3 mai 2024

Eric GONZALEZ

Associé

Alain BURETTE

Associé



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31.12.2023

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUYETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

SGAM MATMUT

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS : Rouen 513 866 723

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux affiliés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société de groupe d'assurance mutuelle MATMUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 3 257 Millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.15 « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes combinés.

Elle requiert à l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour calcul des provisions (nombre de diagonales, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécié la fiabilité des états produits par la société, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres (boni/mali du dénouement),

- Sur certaines segments recalculé les provisions techniques sur la base d'échantillons,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Evaluation des provisions techniques vie

Risque identifié

Les provisions techniques Vie, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 1 361 millions d'euros, représentant un des postes les plus important du passif.

Le groupe MATMUT évalue ses provisions techniques vie selon les modalités décrites dans la note 3.15 « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes combinés.

L'évaluation de ces provisions est soumise au respect des dispositions prévues par le code des assurances, des dispositions prévues par les contrats, ainsi qu'au respect des dispositions pour l'organe de gouvernance. Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques vie, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des provisions techniques vie,
- Apprécié le respect des dispositions prévues par le code des assurances,
- Apprécié le respect des dispositions prévues aux contrats,
- Apprécié le respect des dispositions prises par l'organe de gouvernance,
- Apprécié la pertinence des hypothèses retenues,
- Apprécié la pertinence des modèles de calcul retenu,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Evaluation des placements

Risque identifié

Le groupe MATMUT évalue ses placements et détermine des provisions pour dépréciation des placements financiers selon les modalités relatives dans la note 3.6 « Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable » de l'annexe aux comptes combinés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte-tenu du caractère significatif des postes concernés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des placements et du résultat financier en :

- Obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires ;
- Cadrant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation faite sur les placements financiers en testant les valorisations avec les relevés des dépositaires et des gestionnaires. Nous avons contrôlé la correcte dépréciation des titres le cas échéant.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Nous attestons que la déclaration combinée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société du groupe d'assurance mutuelle MATMUT par l'assemblée générale du 24 octobre 2008 par le cabinet Mazars et pour le cabinet SEC Burette.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars et le cabinet SEC Burette étaient dans leur 16^{ème} année missions sans interruption dont 4 années depuis que la SGAM MATMUT est devenue Entité d'Intérêt Publique (EIP).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les point clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous

entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 mai 2024

Eric GONZALEZ

Associé

SEC BURETTE

Rouen, le 3 mai 2024

Alain BURETTE

Associé



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31.12.2023

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BURETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

SGAM Matmut

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS : Rouen 513 866 723

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos 31 décembre 2023

Aux affiliés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.322-57 du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57_IV du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 mai 2024

Eric GONZALEZ

Associé

SEC Burette

Rouen, le 3 mai 2024

Alain BURETTE

Associé

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS AUX FONDS PROPRES 2023 PAR SOCIÉTÉ
CHIFFRES EXPRIMÉS EN MILLIONS D'EUROS

Sociétés consolidées	Contribution aux réserves	Contribution aux résultats	Total de la contribution aux Capitaux Propres
MATMUT	1 231	6	1 237
MUTUELLE OCIANE MATMUT	406	10	416
MGEFI	179	2	181
MATMUT MUTUALITE	81	7	88
MATMUT VIE	68	4	72
MUTLOG GARANTIES	48	0	48
MUTLOG	42	0	42
AMF SAM	39	2	41
IME	24	3	27
MATMUT PJ	22	5	27
MATMUT MUTUALITE Livre III	9	0	9
MATMUT & CO	- 10	1	- 9
AUTRES ENTITES DU GROUPE	20	4	24
TOTAL	2 159	44	2 203

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS **DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS**

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-14 et D. 441-6), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et des clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Les montants déclarés sont TTC.

En application de la circulaire de la Fédération de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 - I.1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D.441 - I.2° : Factures <i>émises</i> non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (<i>indicatif</i>)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (<i>indicatif</i>)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	4					1						
Montant total TTC des factures concernées	4 242,87	4 051,50	0,00	0,00	0,00	4 051,50						
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	0,17%	0,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,17%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels						

